

POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 238, FÉVRIER 2022

8 et 17 mars,
mobilisations unitaires

Crise sanitaire : bas les masques

Congrès de Metz : la FSU
tournée vers l'avenir

“Ça va pas
le faire
je vais
chez mes
parents...”

DERRIÈRE DE PETITES EXCUSES
SE CACHE PARFOIS UNE GRANDE PRÉCARITÉ.



Faites votre don sur
restosducoeur.org

on compte sur vous
Cherhe



5
Hôpital
Tensions extrêmes



7
Action
En mars : amplifier
les mobilisations !



11
Justice
Personnels
en danger



13
Protocole sanitaire
Après la grève,
le gouvernement annonce
de nouvelles mesures



15
Cour des Comptes
Les absences
étudiées

24
C'est demain
Un appel du congrès
de Metz



28
Molière version
xxi^e siècle



30
Rencontre
avec
Sylvain Creuzevault

ÉDITO

Les 8 et 17 mars pour l'égalité et les salaires, on sera là !

Égalité salariale, de carrières et de retraite, nécessaire revalorisation des filières féminisées, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, lutte contre les stéréotypes de genre au travail comme dans la société : le syndicalisme a encore beaucoup à conquérir pour que les femmes aient les mêmes droits que les hommes. Le gouvernement actuel en a fait une « grande cause nationale » et les mentalités ont évolué, certes. Mais le sujet est-il pour autant devenu consensuel ? Les mobilisations ne seraient-elles plus nécessaires ? Nous ne le pensons pas, et en tous cas la FSU ne saurait se satisfaire de l'affichage de bonnes intentions ou, par exemple, de l'établissement de simples outils de diagnostic. Le mouvement féministe dont la FSU se revendique vise une transformation radicale de la société au bénéfice de toutes et tous, nous voulons des mesures qui éradiquent les inégalités. Le 8 mars nous devons être nombreuses et nombreux dans la grève féministe et dans toutes les actions prévues pour cette journée internationale de lutte pour les droits des femmes. La question des salaires et des pensions est centrale car elle dit tout de la manière dont une société reconnaît salarié-es et retraité-es : la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique, celle des pensions et de tous les revenus du travail est la première préoccupation de la population. Il s'agit de pouvoir vivre correctement de son travail, tout simplement, or c'est de plus en plus difficile dans le contexte de reprise de l'inflation. Soyons nombreuses et nombreux à le porter par la grève et les manifestations le 8 et le 17 mars dans le cadre de la journée d'action public-privé. Remettons la question sociale au cœur des enjeux du moment, exigeons l'égalité, exigeons l'augmentation générale des salaires et des pensions, il est plus que temps !



Benoît Teste

Revue de la Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0725-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Benoît Teste
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Mira/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Russie : le pouvoir interdit Mémorial

En décembre dernier, à la suite d'une demande du parquet général de Russie, la Cour suprême de la fédération a décidé la mise en liquidation de Mémorial International et de ses filiales, au motif que cette ONG « violait de manière répétée la loi sur les agents de l'étranger ». Créée voici 30 ans pour construire et conserver la mémoire des crimes du stalinisme, l'association, dont le premier président fut Andréï Sakharov, Prix Nobel de la paix, gênait de plus en plus l'œuvre de mise en place par le président Poutine d'une histoire officielle de l'URSS. Celle-ci met en avant, dans la logique nationaliste actuelle du pouvoir russe, la puissance soviétique, et en fait ses aspects les plus sombres, telle la répression politique. Le Centre des droits humains Mémorial, qui défend les victimes des répressions politiques en Russie aujourd'hui, comme les opposant-es en Tchétchénie, a subi le même sort.

Pologne

Solidarnosc à l'extrême

Cinq organisations syndicales, la CFDT, la CFTC, la CGT, FO et l'UNSA* ont adressé un courrier à Piotr Duda, président de Solidarnosc, le syndicat polonais à l'origine de la chute du régime communiste dans son pays et dans le bloc de l'Est.

Elles lui reprochent la complaisance de son organisation à l'égard de Marine Le Pen et d'Eric Zemmour dans les pages de l'organe de presse du syndicat polonais. Elles lui ont exprimé en ces termes: « La couverture de votre magazine *Tygodnik* avec Marine Le Pen et les articles élogieux sur Eric Zemmour, tous deux candidats à la présidentielle française et placés sur l'extrême droite de l'échiquier politique ainsi que la ligne éditoriale de la version française de votre site *Tysol* traduisent un parti pris politique, à quoi n'adhèrent pas les organisations syndicales françaises ».

Le porte-parole du syndicat Solidarnosc, Marek Lewandowski, a juste tenu à préciser



Les syndicats français ont demandé à la CES de discuter de l'hypothèse d'une suspension du mouvement polonais.

que l'hebdomadaire syndical avait sa liberté éditoriale et qu'il fallait le distinguer de l'organisation, même si elle en est la propriétaire.

Dans le même temps, La CFDT, la CFTC, la CGT, FO et l'UNSA ont saisi la Confédération européenne des syndicats (CES) à Bruxelles pour discuter de l'hypothèse d'une suspension voire d'une exclusion du mouvement polonais

de l'organisation internationale. Celle-ci compte 45 millions de membres de 89 organisations syndicales nationales réparties dans 39 pays européens ainsi que dix fédérations syndicales européennes.

Sollicitée par *Le Monde*, la CES a déclaré, lundi 13 décembre, que les protagonistes seront auditionné-es afin de « clarifier les faits » et d'« identifier des solutions ».

Alain Sénéé

*N'étant pas membre de la CES, la FSU n'a pas été sollicitée.

François Thomas : « On nous empêche de sauver des vies »

C'EST L'ACTU

23 000 personnes décédées en Méditerranée depuis 2014. Comment arrêter cette hécatombe ?

La solution réside dans des décisions européennes. Il doit y avoir une solidarité des autres États européens envers Malte et l'Italie qui sont les pays de première arrivée. Il faut reconsidérer l'aide donnée aux garde-côtes libyens qui n'assurent pas le travail de coordination. Les États doivent mettre en place un système de débarquement pérenne, coordonné et prévisible et une flotte de sauvetage européenne doit être déployée en Méditerranée centrale.

La pandémie a-t-elle aggravé la situation ?

La pandémie a eu un impact dès le printemps 2020. Nous avons dû nous adapter, mettre en place des protocoles très stricts, des quarantaines avant embarquement. Les autorités italiennes imposent également des quarantaines lors du débarquement. Ces mesures ont de fait réduit le temps passé en mer et donc les sauvetages.

Vous avez déclaré: « On nous empêche de sauver des vies ». Pourquoi ?

Sauver des vies est un devoir moral et légal. SOS Méditerranée existe parce qu'il y a une défaillance des États. Toute action qui bloque ou retarde les navires qui assurent les opérations de sauvetages en mer a des conséquences dramatiques. Il y a eu des harcèlements administratifs avec des contrôles fréquents et pointilleux des navires des ONG et des tentatives de criminalisation des actions des ONG. De février 2016 à fin décembre 2021, SOS MÉDITERRANÉE a secouru 34 631 personnes avec l'Aquarius puis l'Ocean Viking dont un quart de mineurs. Il y a urgence à repartir en mer le plus vite possible afin de sauver des vies.



François Thomas, président de SOS Méditerranée France.

Propos recueillis par Marie-Rose Rodrigues-Martins



Hôpital

Tensions extrêmes

Même si les admissions en réanimation diminuent, l'hôpital, épuisé par deux années de situation inédite, est toujours dans un état de tension extrême. Les personnels de santé et du secteur médico-social étaient encore des milliers dans la rue le 10 janvier pour réclamer des moyens et l'arrêt des fermetures de lits.

Dans le cadre de cette journée nationale de mobilisations, des manifestations à l'appel des organisations CGT, SUD, CFE-CGC et de collectifs de soignant-es ont eu lieu dans de nombreuses villes du pays. Partout des slogans réclamant plus de moyens pour le service public hospitalier, l'augmentation des salaires et de meilleures conditions de travail. Car si la tension est extrême, les raisons en sont multiples et ne sont pas uniquement liées au COVID: manque de personnel soignant, manque de lits de réanimation et une gestion comptable avec notamment la tarification à l'acte. Alors que les personnels attendaient du Ségur des mesures pour améliorer l'hôpital et leurs condi-

tions de travail, les miettes obtenues en termes de salaire et les quelques investissements programmés n'ont rien réglé. Au contraire, cela s'est traduit par le départ de centaines de soignant-es vers le privé non compensé par des embauches. Christophe Prudhomme, médecin au Samu 93, le dénonce: « Depuis le début de l'épidémie, 3 200 infirmières ont quitté l'AP-HP et seulement 1 800 ont été embauchées. »

Le dernier variant a touché de plus en plus de personnels et les a contraints à l'arrêt alors

que les hospitalisations repartaient à la hausse. À Strasbourg, début janvier, 70 postes d'infirmier-es étaient vacants. Le travail en horaires décalés est renforcé, les personnels en vacances, rappelés. Les déprogrammations d'opération s'enchaînent.

Les personnels étaient de nouveau en grève le 27 janvier. Une grève interprofessionnelle pour les salaires et le pouvoir d'achat mais aussi pour une vraie politique de santé et de soins. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Forfait urgence

Le forfait de 19,61 euros pour un passage aux urgences est entré en vigueur le 1^{er} janvier.

Annoncé comme un outil de simplification de tarification des soins, ce forfait s'applique aux patient-es pour lesquelles le passage ne sera pas suivi d'une hospitalisation. Le gouvernement reconnaît cependant que ce forfait patient urgences (FPU) va améliorer le recouvrement des impayés évalués à 35 millions d'euros. Les hôpitaux devront organiser leur propre système de facturation. Cette mesure affectera encore les plus précaires (SDF, chômeurs et chômeuses, personnes sans mutuelle...) qui risquent de renoncer à consulter du fait d'un reste à charge. De plus cet acte administratif supplémentaire demandé aux personnels risque d'alourdir encore leurs tâches à l'heure où l'hôpital est menacé d'asphyxie.

Droits des femmes

Le 25 novembre 2017, le président Macron déclarait l'égalité entre les femmes et les hommes *grande cause nationale*. À quelques semaines de la fin de son mandat, le bilan de la lutte contre les violences faites aux femmes est mauvais. Si des moyens ont été mis pour la prévention, l'accompagnement des victimes et la répression des auteurs, n'ont pas été suffisants, ni mis en place où il le fallait pour être efficaces. En 2021 comme les années précédentes, en France, 220 000 femmes ont été victimes de violence. Seules 18 % d'entre-elles ont porté plainte et 73 % de ces démarches restent classées sans suite. Par ailleurs, aujourd'hui encore, 4 femmes victimes de violences sur 10 qui demandent un hébergement d'urgence se voient répondre qu'il n'y en a pas.

À trois mois des élections, propositions claires et chiffrées et engagements en termes de moyens sont toujours attendus par les associations féministes. Concernant les violences sexuelles, un collectif rassemblant les #MeToo qui se sont créés dans beaucoup de secteurs depuis l'automne 2017 (#MusicToo, #MeTooMédias, #MeTooPolitique, #MeTooInceste, et bien d'autres) attend des candidates à la présidentielle une réponse à la question posée dans une tribune parue dans Libération: « *qu'allez-vous faire pour que les hommes cessent de harceler, d'agresser et de violer ?* ».



Crise sanitaire

Bas les masques

Les masques sont tombés dans les rues le 2 février et les limitations sur jauges ont été levées dans les salles de spectacles. Le variant omicron circule toujours. Son haut taux de contamination a été confirmé. Mais sa dangerosité est bien moins élevée que celle du variant Delta qui concerne à présent moins de 3 % des cas.

Au point que plusieurs pays européens, comme le Danemark, ont suspendu toutes les restrictions. L'Espagne a demandé à l'Union européenne de faire basculer la qualification de la crise de pandémie à endémique, ce qui reviendrait à la considérer comme une maladie virale récurrente. Le nouveau variant reste néanmoins dangereux. Fin janvier, 57 % des décès à l'hôpital étaient dûs à Omicron avant sa baisse. En dépassant les 400 000 nouvelles personnes infectées par jour, avec une augmentation des cas chez les moins de 19 ans, la maladie a accru sa pression sur le système sanitaire et particulièrement sur les établissements et le personnel hospitaliers qui paient le prix fort pour des années d'économies et de



Le « quoi qu'il en coûte » ne s'est pas traduit pour les services publics par les investissements nécessaires.

restrictions à tous les niveaux. Le nombre de personnes en soins intensifs reste inférieur

au seuil des 5 000 qui empêcherait les services de réanimation de faire face, mais des opérations chirurgicales nécessaires sont déprogrammées. Avec Omicron, la pertinence des tests est remise en cause, notamment des autotests, rendant ubuesque la gestion déjà catastrophique de la crise sanitaire, en particulier dans les écoles, collèges et lycées (voir page 13). 78,6 % de personnes présentaient, début février, un schéma vaccinal complet. Un chiffre qui, joint aux incertitudes des effets du vaccin sur Omicron, fait douter un nombre important de Français-es sur l'opportunité de la nouvelle loi portant le pass vaccinal. D'autant qu'au 16 février,

Retraités-es

Le 2 décembre, la FSU a appelé, au sein du Groupe des 9, à une manifestation nationale pour défendre le pouvoir d'achat des retraités-es et les services publics, notamment de santé. Les pensions de base n'ont cependant été revalorisées au 1^{er} janvier que de 1,1 %. La FSU appelle à inscrire les mobilisations des retraités-es dans les actions interprofessionnelles et à participer et soutenir les mobilisations régionales du 24 mars organisées par le Groupe des 9. La récente médiatisation de la maltraitance subie par les résident-es d'ehpad privés rappelle que le sujet de la perte d'autonomie n'a pas été traité par le gouvernement. La création d'une 5^e branche de la sécurité sociale, sans financement, est inopérante et ne répond pas au besoin d'investissements massifs dans un système public de prise en charge de la perte d'autonomie.

d'après les déclarations du Premier ministre, la consommation aura été à nouveau autorisée dans les transports et dans les établissements, et les discothèques auront réouvert. La FSU a porté la demande d'une autre politique vaccinale, des moyens de protection à tous les niveaux, et au niveau mondial la levée des brevets. Cela n'a pas été fait. Le « quoi qu'il en coûte » ne s'est pas traduit pour les services publics par les investissements nécessaires. Suppressions de postes, austérité budgétaire, gel de la valeur du point d'indice, application de la loi de transformation de 2019, tout continue comme si de rien n'était. ♦

Sandrine Charrier

Les inégalités se creusent

Le dernier rapport d'Oxfam sur les inégalités mondiales montre que la fortune des milliardaires dans le monde a plus augmenté en 19 mois de pandémie qu'au cours des 14 dernières années. Celle des milliardaires français-es a augmenté de 84 % (236 milliards d'euros, quatre fois le budget de l'hôpital public). Les causes ? Des plans de relance et l'injection des milliers de milliards sans conditions dans les économies du monde entier qui bénéficient aux marchés financiers et font grimper le cours des actions. Mais aussi la montée en puissance de monopoles et de nouvelles privatisations, l'érosion des réglementations et des taux d'imposition sur les sociétés ainsi que la réduction des droits et des salaires des travailleurs et travailleuses. Dans le même temps 160 millions de personnes ont basculé dans la pauvreté et 17 millions sont mortes de la COVID-19.



Action

En mars : amplifier les mobilisations !

Le 13 janvier, l'ensemble de la communauté éducative a connu, à l'appel de la FSU et de la quasi-totalité des organisations syndicales, une mobilisation « historique », rassemblant dans la grève et la manifestation une large majorité des personnels.

À la suite de cette démonstration de force, des moyens supplémentaires, notamment de remplacement dans le primaire ont été annoncés, des équipements de protection obtenus, les épreuves de bac repoussées. Certes tout ceci reste insuffisant, mais le ton a changé, et le ministre Blanquer est largement décrédibilisé.

Le 27 janvier, dans le cadre interprofessionnel, une nouvelle mobilisation avec FSU, CGT, FO, Solidaires a porté sur la question cruciale du pouvoir d'achat et des rémunérations.

Dans le secteur du travail social, les mobilisations du 7 décembre et le 11 janvier ont montré aussi la détermination des travailleurs et travailleuses du secteur social et médico-social pour exiger des augmentations salariales et des créations de postes dans ces secteurs très sinistrés.

C'est par la mobilisation des personnels que la question

sociale sera mise au cœur des débats liés aux prochaines échéances électorales.

La FSU appelle à faire du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, un temps fort de grève féministe et de manifestations, avec notamment la revendication d'égalité salariale entre les femmes et les hommes, ainsi que la mise en œuvre effective des plans d'action, et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail comme dans la société.

Pour la FSU la question des salaires est une priorité revendicative, qu'il s'agisse du dégel de la valeur du point d'indice ou de la revalorisation des pensions

La FSU appelle aussi l'ensemble du monde du travail salarié, en activité comme en retraite, à poursuivre et élargir les mobilisations pour les salaires par une journée d'action interprofessionnelle le 17 mars dans le cadre intersyndical unitaire le plus large. 🔥

Matthieu Leiritz

AESH : on continue !

Après le 19 octobre, les personnels AESH se sont à nouveau fortement mobilisés lors de la journée du 27 janvier, à l'appel de l'intersyndicale FSU, CGT educ'action, FO, Sud Éducation et Sncl. Les AESH, bien que contribuant pleinement au sein des équipes éducatives tant du premier que du second degré à la réussite de la scolarisation des élèves en situation de handicap, se heurtent à la surdité ministérielle : des salaires très faibles et des temps partiels imposés, des PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) qui dégradent leur santé morale et physique, une insuffisante reconnaissance de leurs missions.

La FSU appelle, en intersyndicale, à poursuivre la mobilisation afin d'obtenir une augmentation des rémunérations des AESH, avec comme objectif l'alignement sur la grille de carrières des personnels de catégories B, la garantie de temps complets, l'abandon des PIAL, la création d'un véritable statut AESH relevant de la Fonction publique pour reconnaître leur métier, de nouveaux recrutements au service des élèves en situation de handicap.



EDF : salarié-es et direction en colère

Les salariés d'EDF et leur PDG, M. Levy, ont vivement critiqué la décision du gouvernement d'augmenter la part de production vendue aux fournisseurs concurrents pour honorer sa promesse de limiter l'augmentation des tarifs réglementés en 2022 à 4 % et tenter de contenir la facture d'électricité des ménages et des entreprises, clients de ces fournisseurs privés avant la présidentielle. Plus d'un tiers des salariés d'EDF étaient en grève le 26 janvier pour dénoncer la « spoliation » de l'opérateur public qui coûtera 8 milliards d'euros à l'entreprise. Cette perte passe d'autant plus que la FNME-CGT avait mobilisé la veille pour une « revalorisation immédiate des salaires et des pensions » des mineurs et des énergéticiens.

PSC : décryptage

L'accord comporte des clauses ne correspondant pas aux mandats de la FSU mais aussi des avancées.

- il aggrave la rupture de solidarité (actifs-actives et retraité-es cotisant chacun-es pour leur catégorie) et instaure une inégalité entre elles et eux (l'État employeur ?) ne participant pas directement à la PSC des retraité-es ;
- il découple la santé et la prévoyance (invalidité, incapacité, décès) au risque d'entraîner une augmentation des cotisations liée au recul de la mutualisation des risques et une augmentation de non-couverture notamment des jeunes et des petits salaires.
- il rend obligatoire l'adhésion des agent-es au contrat choisi par l'employeur ;

En attendant le 100 % sécu qui reste le mandat de la FSU :

- il renforce la participation des employeurs publics de l'État à la PSC pour leurs agent-es sur la base d'un ensemble de prestations supérieur aux prestations minimales fixées par le code de la Sécu ;
- il permet l'accès à une complémentaire à tou-tes les agent-es ;
- il limite les inégalités entre ministères ainsi que le développement des options et surcomplémentaires ;
- il comprend, grâce aux interventions syndicales, des mécanismes de solidarités : familiales, entre niveaux de rémunération, envers certains précaires et les retraité-es et entre niveaux de rémunération. Ainsi une partie de la cotisation des actifs-ves sera proportionnelle à leur salaire.



PSC

Protection Sociale Complémentaire

La sécurité sociale à la française a montré qu'elle est efficace. Pourtant, depuis les années 1990, plutôt que de la renforcer en élargissant l'assiette des cotisations sur lesquelles est basé son financement, les gouvernements successifs ont allégé/exonéré les cotisations sociales employeurs sans toujours les compenser intégralement.

Cette réduction organisée des recettes permet de justifier le recours à la fiscalité (CSG, CRDS, impôts et taxes dont la TVA) et la limitation sans cesse des dépenses sociales pour les ajuster aux ressources. Elle rend nécessaire le recours à des complémentaires.

Une ordonnance prise par le gouvernement en application de la loi de Transformation de la Fonction Publique (TFP) du 6 août 2019 – dont la FSU demande toujours l'abrogation – instaure la Protection Sociale Complémentaire (PSC), avec participation de l'employeur, dans toute la Fonction publique.

Elle introduit des éléments de redéfinition de la protection sociale qui ne répondent pas au mandat du 100 % sécu

porté par la FSU, ni ne dessinent les contours d'un modèle fondé sur le principe de solidarité entre chacun-e, actif, active ou retraité-e, selon ses revenus, et hors de toute logique marchande, de concurrence ou de profit.

Dans les négociations pour la FP de l'État, la FSU a cherché à obtenir un niveau de couverture interministériel de haut niveau, et a contribué à ce que l'accord instaure des mécanismes de solidarités, même s'ils restent à ce stade toujours insuffisants. Le texte propose ainsi des modalités de mise

en œuvre de la PSC meilleures que celles de l'ordonnance qui, sans accord majoritaire des organisations syndicales sur la PSC, se seraient appliquées. Dans ce contexte, la signature de la FSU, mise en débat dans toutes ses composantes, a recueilli la majorité nécessaire à sa validation. Elle est assortie d'un engagement à « œuvrer à la création d'un arc syndical et politique le plus large possible, pour une reconquête d'une assurance maladie obligatoire qui rembourse à 100 % les soins prescrits ».

Valérie Soumaille

Lanceurs d'alerte : le Sénat verrouille les avancées

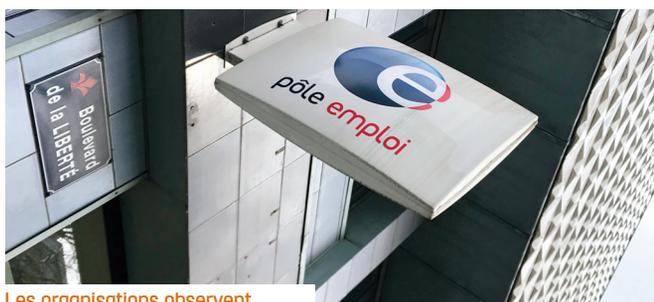
Profitant de la transposition de la directive européenne d'octobre 2019 sur « la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union », l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité en première lecture une proposition visant à améliorer les dispositifs créés par la loi Sapin II de décembre 2016 sur la protection des lanceurs d'alertes. Mi-janvier, les sénateurs et sénatrices, même s'ils et elles ont conservé la définition de lanceur d'alertes que certain-es voulaient restreindre étaient d'accord sur un texte avec d'importants verrous qui pourraient, dit le directeur général de la Maison des lanceurs d'alertes, Glen Millot, « bloquer la majorité des alertes! ».



Paritarisme

Les partenaires sociaux ouvrent une négociation

Depuis le 5 janvier, organisations syndicales et patronat ont entamé une série de 7 séances de négociations qui s'achèveront en mars, à la veille du premier tour des élections présidentielles. Objectif : réfléchir à la modernisation du paritarisme, face à l'interventionnisme sans cesse accru de l'État. Il s'agit d'un des huit thèmes de l'agenda autonome proposé aux syndicats par le Medef en 2021. La CGT ne s'est pas inscrite dans la démarche – qui a abouti à des textes communs sur les prud'hommes ou la formation professionnelle – mais a accepté de participer aux séances de travail. Les organisations observent une tendance lourde à un cadrage de l'État sur le dialogue social et s'en inquiètent : « il s'agit de la place et de l'influence accrues de l'État dans



Les organisations observent une tendance lourde à un cadrage de l'État sur le dialogue social.

la champ des politiques sociales relevant de leur responsabilité », écrivent-elles au sujet de l'Accord national interprofessionnel de 2012. Elles pointent par exemple les réformes imposées récemment dans le domaine de l'assurance chômage. Depuis 2008, la loi prévoit la possibilité pour les syndicats de salarié-es ou patronaux de s'emparer de tout projet gou-

vernemental de réforme dans le champ interprofessionnel, mais en réalité le pouvoir politique garde la main. Les organisations demandent la possibilité d'un calendrier de négociation distinct de celui imposé par le gouvernement. Il s'agit également pour elles de peser sur les débats électoraux afin de réaffirmer l'autonomie nécessaire des syndicats dans les discussions interprofessionnelles. ♦

Matthieu Leiritz

Logement

Encadrement des loyers

C'est dans la loi Alur de 2014 que le dispositif d'encadrement des loyers trouve ses origines. Remplacé depuis 2018 par une expérimentation inscrite dans la loi Elan sur le logement, l'encadrement des loyers interdit au propriétaire de fixer un loyer supérieur à un montant maximum et devrait s'appliquer dans des communes de plus de 50 000 habitant-es où le déséquilibre entre l'offre et la demande de logements est trop prégnant. À Paris, ce dispositif a commencé à s'appli-

quer à partir du 1^{er} juillet 2019 pour un bail signé ou renouvelé puis s'est développé sur certaines communes de la Seine Saint-Denis ainsi qu'à Lille, Lyon entre autres. Dans ces zones immobilières, les propriétaires n'ont pas le droit d'appliquer des loyers supérieurs à 20 %, ni inférieurs à 30 % du loyer médian. Pourtant, une étude sur 15 000 annonces immobilières menée par la Ville de Paris et la Fondation Abbé Pierre montre qu'un tiers des appartements

nouvellement loués ne remplissaient pas ces critères. D'après l'adjoint en charge du logement à la mairie de Paris, Ian Brossat, ce dispositif fonctionnerait mieux avec davantage de contrôles et de sanctions. Une amende administrative à l'encontre du bailleur en faute peut être prononcée par le préfet de département, allant jusqu'à 5 000 euros pour un particulier à 15 000 euros pour une personne morale. ♦

Alain Senée

Mobilisation Pôle Emploi

Après avoir interpellé le Directeur général de Pôle emploi sur « l'urgence d'engager la négociation salariale » et la « surcharge de travail et l'épuisement de nombreux collègues » fin novembre, et regretté le 7 janvier « (...) qu'aucune mesure ni intervention de la Direction Générale ne [soient] venues répondre à ces premières alertes, aux préoccupations du personnel de Pôle emploi », toutes les organisations syndicales appelaient à la grève le 1^{er} février. La journée a permis aux agent-es de Pôle emploi de dénoncer la charge de travail mais aussi la perte de sens de leurs métiers, la dévalorisation orchestrée de leurs qualifications et savoir-faire notamment par le développement effréné des outils d'Intelligence Artificielle, la succession de plans d'action tous plus urgents les uns que les autres, les injonctions à justifier leurs activités en remplissant sans cesse des tableaux et la casse des collectifs de travail notamment en spécialisant les agent-es, en individualisant travail et évaluation. Il y a urgence à ce qu'ils et elles soient entendu-es.

Flambée des prix des carburants

Fin janvier, le premier ministre Jean Castex a annoncé le relèvement de 10 % du barème permettant de calculer l'indemnité kilométrique pour les ménages ayant des frais importants de transport et étant imposés sur le revenu. Cette décision compte répondre à l'inflation des prix des carburants qui ne cesse de progresser ; 2,5 millions des foyers fiscaux seront concernés par cette mesure alors que l'inflation devrait dépasser 3 % au premier semestre 2022.

Prime d'installation

Les contractuel-les disposant « de plusieurs contrats successifs d'une durée totale supérieure ou égale à un an durant les vingt-quatre derniers mois précédant leur demande de versement de l'aide » redeviennent éligibles à l'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP) à compter du 1^{er} juillet 2021. Un acquis suite à une mobilisation unitaire. L'intersyndicale avait adressé un courrier à la ministre de la transformation et de la Fonction publique. L'AIP excluait jusqu'à là les personnels sous contrat.

Collectif Cep-enfance

Le Cep-enfance regroupant une centaine d'organisations dont le SNUipp-FSU a organisé un forum à la Bourse du travail de Paris le 29 janvier 2022. Les intervenant-es ont interpellé les candidat-es à la Présidentielle sur la base de 10 exigences portées par le collectif pour une véritable politique publique de l'enfance. Par exemple, le développement et la revitalisation des services publics pour l'enfance ou des moyens pour l'instauration de la gratuité des modes d'accueil.

Roubaix-Paris à vélo

Une équipe d'enseignant-es est partie de Roubaix le 18 janvier pour rallier Paris à vélo. Objectif : remettre au ministre de l'Éducation nationale un cahier de doléances transporté dans leurs sacoches. Une interpellation au moment où se décident les moyens pour la rentrée prochaine. Sur les pages du cahier, noircies au fur et à mesure du parcours par des témoignages, les participant-es ont noté l'exigence de créations de postes de professeur-es, d'agent-es pour l'aide administrative, d'AESH, et de moyens en termes de formation.

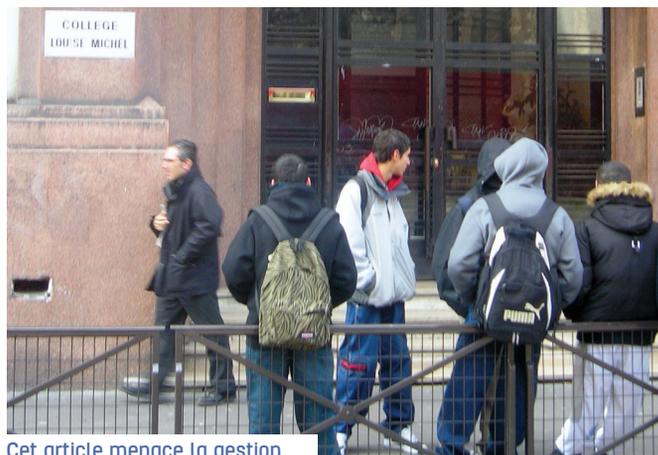
Loi 3DS

Obstination regrettable

La loi 3DS, différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification, émane du grand débat, mis en place après la fronde des gilets jaunes et transcrit la nécessité de proximité de l'action publique exprimée par les élu-es.

En décembre, à son retour en seconde lecture à l'Assemblée nationale, les député-es de la majorité présidentielle ont rétabli le projet d'article 41, supprimé en première lecture au Sénat. Cet article, qui menace la gestion des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), avait recueilli des avis unanimement défavorables lors d'instances consultatives de l'éducation nationale.

Dans le même temps, le gouvernement dépose un amendement à cet article pour établir une autorité fonctionnelle de la collectivité territoriale de rattachement sur l'adjoint-e gestionnaire d'EPL, lui don-



Cet article menace la gestion des établissements publics locaux d'enseignement (EPL).

nant un pouvoir pour son pilotage et son fonctionnement. Pour la FSU, fédération syndicale majoritaire dans l'éducation nationale et le SNA-SUB-FSU, son syndicat représentant les adjoint-es gestionnaires et l'ensemble des per-

sonnels administratifs exerçant en EPL, ce projet d'article 41 serait un très mauvais coup porté au fonctionnement des établissements scolaires et fait transparaître la décentralisation de l'éducation nationale. Pour s'y opposer, la FSU œuvre pour une initiative d'action unitaire des personnels de l'éducation nationale. ♦

Alain Seré

Secteur animation et éducation populaire

Grève massive

Les personnels d'animation des centres de loisirs, des accueils périscolaires et de la restauration scolaire étaient en grève les 14 et 15 décembre à l'appel des organisations SNUITER-FSU, CGT, CNT, SUD, et du collectif *France animation en lutte*.

La précarité de la majorité des personnels s'est accentuée avec la crise sanitaire. La charge de travail et les sous-effectifs ne leur permettent plus d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions, ce qui a un impact sur leur santé. À

cela s'ajoutent les baisses de dotations aux collectivités et de subventions aux associations d'éducation populaire. L'absence de perspective de carrière empêche les personnels de se projeter dans le métier. Les difficultés de recrutement conduisent à une marchandisation du secteur.

Les revendications portent sur le dégel du point d'indice et la revalorisation des grilles de salaires, la création d'un cadre d'emploi de catégorie A pour la filière animation, une am-

plitude horaire de travail diminuée et sans coupures, la fin des temps partiels imposés, la prise en compte des temps de réunion et de préparation dans le temps de travail, des taux d'encadrement permettant un réel travail éducatif. La prise en charge par les employeurs des diplômés professionnels, la reconnaissance des diplômés dans le déroulement de carrière, l'augmentation du nombre de concours et de postes est une urgence. ♦

Sandrine Charrier

Justice

Personnels en danger

La tribune publiée dans *Le Monde* le 23 novembre 2021 et signée par environ 7 500 magistrat-es greffier-es ainsi que les manifestations du 15 décembre particulièrement suivies dans toute la France, ont montré l'ampleur et la profondeur de la crise que traverse l'institution judiciaire.

Le ministère de la justice est pourtant loin d'avoir pris la mesure des attentes des agent-es : les organisations syndicales dénoncent notamment la pérennisation des contractuelles en lieu et place de fonctionnaires de greffe et magistrat-es, l'augmentation insuffisante de la prochaine promotion d'élèves de l'École Nationale de la Magistrature et l'absence de réflexion sur la charge de travail des greffes.

Le CHSCT ministériel du 25 janvier a été l'occasion de constater que les résolutions des dernières années concernant la charge de travail, les alertes des médecins et psychologues du travail, la dégradation des indicateurs santé



Un malaise dans les tribunaux surchargés.

et sécurité (absentéisme, arrêts maladie) n'avaient suscité aucune réaction du ministère de la justice à la hauteur des enjeux, le ministre étant même, malgré le contexte, de nouveau absent à cette réunion.

Pour les organisations syndicales, il est temps de reconnaître que l'intensité du travail, la pression du chiffre, les injonctions paradoxales, la logique gestionnaire déshumanisante, et le manque de moyens ma-

tériels et humains mettent en danger les agent-es du ministère de la justice. Dans un communiqué commun, elles annoncent avoir voté à l'unanimité une demande d'expertise sur le risque grave auquel sont exposé-es les agent-es du ministère de la justice, afin de procéder à l'analyse des situations de travail concernées par ce risque grave constaté, d'en diagnostiquer les causes et de formuler des propositions de prévention des risques professionnels et d'améliorations des conditions de travail. ♦

Valérie Soumaille

EHPAD public : maltraitance institutionnelle

Si l'actualité met en lumière les traitements indignes des pensionnaires d'EHPAD d'organismes privés comme Orpea et Korian à de seules fins lucratives, la « maltraitance institutionnelle » dans les établissements publics existe aussi.

Elle trouve son origine dans le manque cruel de personnels et de moyens. Depuis des années, le SNUTER-FSU dénonce cet état de fait qui se répercute directement sur la prise en charge des pensionnaires et continue à revendiquer l'embauche d'aides-soignantes en nombre suffisant : actuellement un-e aide-soignant-e seulement pour 16 patient-es, donc moins de temps pour chaque personne qui, à terme, entraîne la réduction de l'autonomie de celle-ci. Le SNUTER-FSU revendique aussi la revalorisation des aides médico-psychologiques, personnels essentiels dans ces établissements, exclus des accords du Ségur de la santé.

Salaires

Le dégel, c'est pour quand ?

Pour la FSU la question des salaires est une priorité revendicative de la situation, par exigence de justice sociale, de défense des conditions de vie du plus grand nombre.

Alors qu'une fois de plus explosent les profits des actionnaires – près de 137 milliards d'euros pour les multinationales du CAC 40 au titre de 2021, un record – la FSU exige dans le champ de la Fonction

publique le dégel de la valeur du point d'indice et la revalorisation des pensions. Il s'agit non seulement de compenser les pertes accumulées en raison du gel depuis 10 ans de la valeur du point d'indice et de l'inflation, mais aussi de reconnaître les droits des retraité-es et le caractère essentiel des agent-es publics dans le fonctionnement de la société et de l'économie.

Le gouvernement laisse filer une inflation galopante pour tenter de maîtriser sur le dos des salarié-es du public comme du privé le déséquilibre budgétaire et la dette publique, il provoque les conditions de décrochages récurrents des salaires et de dégradations brutales du pouvoir d'achat, à commencer par celui des moins rémunéré-es.

La persistance d'un tel contexte dégraderait brutalement et durablement le niveau de vie des salarié-es. La FSU porte la perspective d'un SMIC et d'un minimum fonction publique les plus hauts possible.

La prime « inflation » portée par le gouvernement est un aveu cinglant de la situation des salaires en France : pour la FSU, cela suffit ! ♦

Matthieu Leiritz

Création

Un nouveau syndicat, le SUI-FSU

Depuis plus de dix ans, le syndicat national des inspecteurs du 1^{er} degré de la FSU (SNPI-FSU) et le syndicat des inspecteurs d'Académie (SIA) travaillaient de concert : nombreux échanges, communiqués communs et concertations fréquentes avant les instances ou les audiences ministérielles.

Dans un contexte de mise à mal du paritarisme, de stratégies ministérielles de division, de mépris pour les per-

sonnels, de menaces sur l'indépendance indispensable à l'exercice des fonctions, la nécessité d'une fusion s'est avérée devoir être première.

Les discussions concrètes sur la mise en œuvre d'une nouvelle organisation syndicale issue de la fusion et l'élaboration de statuts communs a permis la création du Syndicat unitaire de l'inspection pédagogique (SUI-FSU). Le nouveau syndicat a

tenu son premier congrès à Lille en novembre dernier dans l'enthousiasme et la détermination suscités par les perspectives ouvertes par cette fusion. Il a rappelé à cette occasion son attachement conjoint à défendre les intérêts des inspectrices et inspecteurs et à promouvoir un système scolaire égalitaire capable de permettre l'accès de toutes et tous aux savoirs et à la culture commune.

Dans la FSU, le SUI-FSU s'engage pour porter une conception de l'inspection qui refuse l'injonction autoritariste et les leurres du néomanagement pour affirmer la nécessité du respect mutuel, de la coopération et de la reconnaissance des expertises de tous les métiers au sein de l'école pour un service public démocratique et émancipateur. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Harcèlement en milieu scolaire

La loi adoptée en première lecture sur la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire a été examinée par le Sénat le 12 janvier. Lors de l'audition à laquelle elle a participé, la FSU a regretté que cette loi priorise les sanctions pénales plutôt que les moyens en personnels et formation qu'exige une véritable politique de prévention.

Le programme PHARE, expérimentation de prévention lancé dans plusieurs départements, devrait se généraliser. Les personnels devront recevoir une formation mais aucun chiffrage en termes de budget n'est pour l'instant arrêté. La mesure instaurée contre les cyberviolences autoriserait la saisie ou confiscation du matériel utilisé.

Un cadre légal strict pour les réseaux sociaux est nécessaire et exigerait davantage de mesures.

SUI-FSU

Eric Nicollet : « plus qu'un simple élargissement »

Pourquoi le syndicat national des personnels de l'inspection (SNPI-FSU) et le syndicat des inspecteurs d'académie (SIA) ont-ils fusionné ?

En créant le Syndicat Unitaire de l'Inspection pédagogique (SUI-FSU), plus qu'un simple élargissement de notre base de syndicalisation, nous avons saisi l'occasion d'unir nos énergies, nos réflexions et nos convictions au service du combat pour la démocratisation de la réussite scolaire. Le déclencheur a été la recherche d'une unité qui nous donnerait plus de crédit et de visibilité.

Le SIA n'était pas dans la fédération, cependant nous partageons les mêmes valeurs et le SUI s'inscrit dans la continuité des mandats que nous portions au SNPI. Si la création d'un corps unique d'inspection est en projet au ministère, la réunion de nos



Eric Nicollet, secrétaire général du SUI-FSU.

deux syndicats nous permettra d'être prêts à porter notre vision.

Quelles sont vos priorités.

Nous sommes porteurs d'un projet de transformation sociale qui place la démocratisation de la réussite scolaire au cœur de notre action. Nous défendons l'idée d'une éthique du métier à travers une charte à l'opposé du néomanagement.

Nous réclamons la reconnaissance et la prise en compte de notre expertise, le recentrage de nos missions sur la pédagogie, et le maintien de notre territorialité en défendant les circonscriptions. Nous exigeons les moyens nécessaires pour la scolarisation de tous les enfants.

Quelles sont les urgences ?

Combattre l'idée que les inspecteurs seraient de simples courroies de transmission de la communication ministérielle. Défendre notre conception d'une inspection réaffirmant notre nécessaire indépendance d'appréciation, en refusant les dérives managériales et les injonctions autoritaires, et en valorisant toutes les pratiques pédagogiques qui concourent à l'avènement d'une école émancipatrice. ♦

M.-R. R.-M.



Protocole sanitaire

Après la grève, le gouvernement annonce de nouvelles mesures

La grève du 13 janvier dans l'éducation nationale qualifiée d'« historique, avec 75 % de grévistes dans le 1^{er} degré et 62 % dans le second, a contraint le gouvernement à annoncer des premières mesures. Celle-ci reste en deçà des exigences des personnels et ne suffiront pas à redonner une crédibilité au ministre.

Seulement quelques jours après la rentrée, écoles, collèges et lycées étaient au bord de la rupture : explosion des contaminations et cas contacts, non-remplacements des personnels absents, protocole annoncé la veille, absence de capteurs de CO₂, de masques FFP2, impossibilité d'aérer les salles. L'heure était à la discontinuité pédagogique pendant que le ministre tentait de masquer ses insuffisances en enfermant le débat autour d'école ouverte ou école fermée.

Mis sous tutelle le soir de la mobilisation, Jean-Michel Blanquer n'a pu qu'acter les engagements pris par le premier ministre alors que des mesures étaient exigées par les personnels depuis 18 mois : 5 millions de masques FFP2, une incita-

tion à équiper les salles de capteurs CO₂, des autotests, le recrutement de contractuel-les pour les remplacements et l'aide administrative.

Quant au recrutement des listes complémentaires du concours de professeur-es des écoles, il s'agit d'une avancée très forte mais qui ne suffira pas à compenser les besoins en postes pour permettre la baisse d'effectifs partout, la poursuite des dédoublements et la création de postes de RA-SED à la rentrée.

Cette mobilisation, inédite depuis 2017, a contraint également le ministre à reporter les épreuves de spécialité du baccalauréat prévues en mars

à mai, comme l'exigeaient les organisations syndicales. Les évaluations en CP et CE1 ont été également reportées. A ces décisions doivent s'ajouter des aménagements pour le DNB et les programmes de collèges et lycées.

Enfin il y a urgence à donner les moyens « pour refaire enfin école ».

Pour la création de postes aux concours, pour le recrutement de personnels administratifs et médico-sociaux, pour la formation et la (re) valorisation financière des tou-tes, les personnels se sont de nouveau mobilisés le 27 janvier à l'appel des organisations syndicales. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Mépris à l'égard des SEGPA

À l'heure où les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) font l'objet de restrictions budgétaires alors qu'elles contribuent à lutter contre l'échec scolaire d'élèves au passé scolaire cabossé, le film Les SEGPA produit par Cyril Hanouna indigné la communauté scolaire. Ce film, entre mépris de classe et lacunes intellectuelles supposées, salit le travail des enseignant-es et véhicule des représentations stigmatisantes des élèves. Le SNUipp-FSU appelle à signer la pétition *Non à la dévalorisation des élèves de SEGPA*.

Enseignement professionnel : déréglementation des périodes de formation des élèves

Avec sa Transformation de la voie professionnelle amorcée en 2018, le ministère a estimé que la circulaire de 2016 sur l'organisation et le suivi pédagogique des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) n'était plus adaptée. En s'appuyant sur le rapport de l'Inspection générale sur les PFMP pour justifier son propos, le ministère envisage une vraie déréglementation de celles-ci. Les départs en stage différés, filés ou chevauchés seraient facilités et les élèves auraient la possibilité d'effectuer leurs PFMP sur une ou deux journées par semaine, voire sur les périodes de vacances scolaires. Le projet ouvre aussi la possibilité aux entreprises d'imposer les contenus pédagogiques de ces PFMP. Non seulement, il remet fortement en cause le travail de suivi accompli jusqu'ici par les enseignant-es, notamment celui des collègues d'enseignement général, mais aussi les diplômes nationaux. Le statut des PLP est attaqué de par l'annualisation des services devenant inévitable, et leurs conditions de travail seront inévitablement impactées. C'est pourquoi le SNUEP-FSU s'est opposé immédiatement à ce projet, soutenu par la CGT Educ'action, Sud Éducation, le SNALC et la CNT.



Le drôle de lancement de Préau

Le Grenelle de l'Éducation avait acté 12 engagements dont celui de faire « *bénéficiaire de nouveaux avantages sociaux* » tous les personnels actifs et retraités de l'Éducation nationale. C'est effectif depuis juin 2021, sous forme d'une association, appelée Préau, voulant se donner l'image d'un comité d'entreprise. Mais pour l'instant, aucun représentant du personnel n'a été contacté pour assister à la première assemblée générale ; quant aux prestations, une entreprise les sous traite, Meyclub, filiale indirecte d'EdenRED, géant de l'économie sociale coté en bourse. Son lancement s'est effectué sous les critiques acerbes des enseignant-es, découvrant l'obligation de payer une adhésion de 10 euros pour avoir accès aux offres.

Pix+Édu, plateforme publique d'évaluation et de certification

En 2016, le ministère de l'Éducation nationale décide de remplacer le certificat informatique et internet (C2i), le brevet informatique et internet (B2i) et le passeport internet multimédia (PIM) par PIX, une plateforme publique qui permet d'évaluer, de développer puis de certifier les compétences numériques des collégien-nes et de lycéen-nes. À partir de septembre 2019, une certification numérique obtenue sur PIX est valable 3 ans, reconnue par l'État et le monde professionnel. Cette année scolaire 2021-2022, une certification des compétences numériques des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation appelée Pix+Édu devrait être progressivement proposée au personnel enseignant sur la base du volontariat ainsi que pour les étudiant-es inscrit-es en Master des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF).

Droits d'inscription L'université payante ?

Le 13 janvier, le chef de l'État déclarait « *qu'on ne pourra pas rester durablement dans un système où l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants* ».

10 jours plus tard, il démentait toute velléité d'augmentation des droits d'inscription. Mais le sujet pourrait bien revenir, même si l'enseignement supérieur français est loin d'être « *beaucoup plus financé par l'argent public que partout dans le monde* », la France se situant, de ce point de vue, loin des pays nordiques.

Une hausse importante des droits d'inscription est déjà entrée en vigueur en 2019 pour les étudiant-es étranger-es hors UE. La même année, trois associations étudiantes pointaient une rupture d'égalité entre étudiant-es à propos de cette hausse et posaient une question prioritaire de constitutionnalité au Conseil



Une hausse importante des droits d'inscription est déjà entrée en vigueur en 2019.

constitutionnel. S'appuyant sur l'alinéa 13 du Préambule de la Constitution de 1946 qui indique que « *la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État* », les sages entérinaient le principe de

gratuité de l'enseignement supérieur mais ajoutaient que « *cette exigence ne fait pas obstacle [...] à ce que des droits d'inscription modiques soient perçus en tenant compte, le cas échéant, des capacités financières des étudiants* ». Le terme « *modique* » différemment interprétable ouvre la porte à des bouleversements dans les équilibres des financements de l'enseignement supérieur public. ♦

Valérie Soumaille

RASED

Non au détournement des missions

Sous prétexte d'école inclusive, le rapport de l'Inspection générale de l'Éducation du sport et de la recherche envoyé aux DASEN au printemps dernier dessinait des orientations visant à redéfinir les réseaux d'aides spécialisées aux élèves (RASED). Ces orientations poursuivent la logique économique portée par le ministre.

Face aux propositions du rapport, le collectif national RASED, le SNUipp-FSU et d'autres syndicats ont réclamé une audience afin d'obtenir des clarifications. Car ces propo-

sitions visent à modifier en profondeur la place, le rôle et les missions des professionnel-les de ces structures. Y sont portées la volonté d'effacer les spécialisations, celle de cantonner les personnels dans un rôle de personnes ressources et enfin celle de mettre en place un saupoudrage d'aides indirectes en fonction des besoins locaux. Des initiatives sur le terrain de la part de l'institution font actuellement écho à cette dernière idée. En effet, certain-es inspecteurs ou inspec-

trices sollicitent des membres de RASED pour effectuer le remplacement d'enseignant-es absent-es, méprisant ainsi les besoins en matière de traitement de la difficulté. Le SNUipp-FSU est intervenu auprès du ministre et des DASEN pour dénoncer toute forme de réquisition. Il continue de réclamer des RASED complets avec des personnels spécialisés à même de proposer l'aide la plus adaptée aux besoins de l'élève. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins



Cour des Comptes

Les absences étudiées

Le 14 décembre, la Cour des Comptes a publié une note sur la gestion des absences des enseignant-es dans l'éducation nationale. Dans les écoles, 80 % des absences sont remplacées dès le premier jour.

Concernant les collèges et les lycées, la situation est plus complexe pour des périodes courtes. Pour les absences de longue durée, plus de 15 jours, le remplacement est assuré dans 96 % des cas. Mais au fil des années, ce chiffre diminue, la situation se dégrade légèrement, en raison notamment des difficultés de recrutement.

Cependant, elle met en lumière que les enseignant-es sont, avec leur 2,6 % d'absence sur une semaine type, moins absent-es que les agent-es dans d'autres versants de la fonction publique et même que dans le secteur privé. La moitié des enseignant-es ne prend pas sur une année de congés maladie. Mais la Cour des Comptes est avant tout là pour surveiller les dépenses de l'État et s'est donc intéressée au coût des absences.

En 2018, le ministère l'a estimé à 2,5 milliards, dépense liée au coût des moyens de remplacements mais la Cour des

Comptes, en prenant compte le salaire du personnel absent mais payé, a réévalué la dépense à 4 milliards. Mais son rôle ne se limite pas à la comptabilité, elle fait des préconisations pour faire des économies.

Une liste de dispositifs maintes fois entendus

Pour le SNES-FSU, la Cour des comptes recycle une liste de dispositifs maintes fois entendus mais qui n'ont jamais fait preuve d'efficacité : bivalence permettant de remplacer plus facilement, annualisation du temps de service et inclusion du remplacement dans les obligations réglementaires

de service, la formation hors temps scolaire, le renforcement du pouvoir du chef-fe d'établissement pour désigner un remplacement et pour finir, la projection-vidéo du cours enregistré au préalable par l'enseignant-e parti-e en formation.

Pour le SNES-FSU, « la Cour des comptes passe complètement sous silence la question des moyens dédiés aux remplacements qui ont été complètement asséchés ces dernières années du fait de la crise de recrutement » et dénonce des idées totalement déconnectées du terrain et guidées d'abord par un objectif comptable. ♦

Alain Senéac

Report des épreuves du BAC

Le report des épreuves de spécialité du bac 2022 de mars à mai est à mettre au crédit de la mobilisation des personnels, notamment le 13 janvier.

En donnant plus de temps aux élèves et professeur-es, il va donner un peu les inégalités de préparation, creusées pendant la 5^e vague du Covid 19. La suppression de l'attestation de langues vivantes et la diminution du nombre de textes à l'oral de français, pour les voies générale et technologique sont aussi bienvenues.

Au lycée professionnel, les mesures adoptées l'année dernière pour la réalisation des périodes de formation en milieu professionnel, seront reconduites : seuils exigés et calendriers assouplis, lieux d'accueil élargis et mises en situation dans les établissements notamment.

Carte scolaire

À l'issue du quinquennat, l'heure est au constat de la détérioration du service public d'Éducation et de ses effets pour les élèves et les personnels

Dans le premier degré, les 2025 nouveaux moyens d'enseignement seront occupés par des stagiaires à plein-temps et permettront juste de répondre aux priorités ministérielles : 24 élèves par classe en grande section (GS), CP, CE1, dédoublement des classes de GS en éducation prioritaire et amélioration des décharges de direction pour 20 % des écoles. Le recrutement sur listes complémentaires acquis suite à la mobilisation du 13 janvier ne suffira pas vu l'étréoussse, voire la non-existence de ces listes dans de nombreux départements.

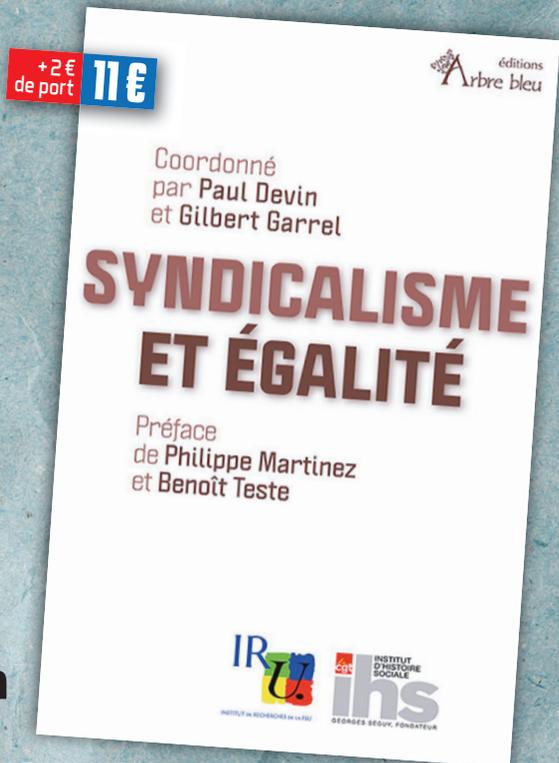
Quant aux lycées généraux technologiques et professionnels et aux collèges publics, ils auront perdu en cinq ans 7 900 emplois d'enseignant-es pour 17 000 élèves supplémentaires. Seuls 300 emplois de CPE et 50 d'infirmier-e et assistant-e social-e sont créés pour la rentrée 2022.

Dans les premier et second degrés, le recrutement des AESH est insuffisant au regard des besoins et se fait aux dépens de leurs conditions de travail et de rémunération.

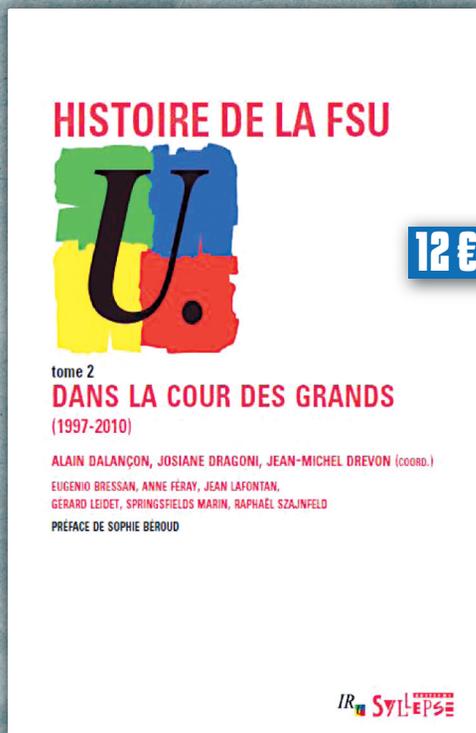
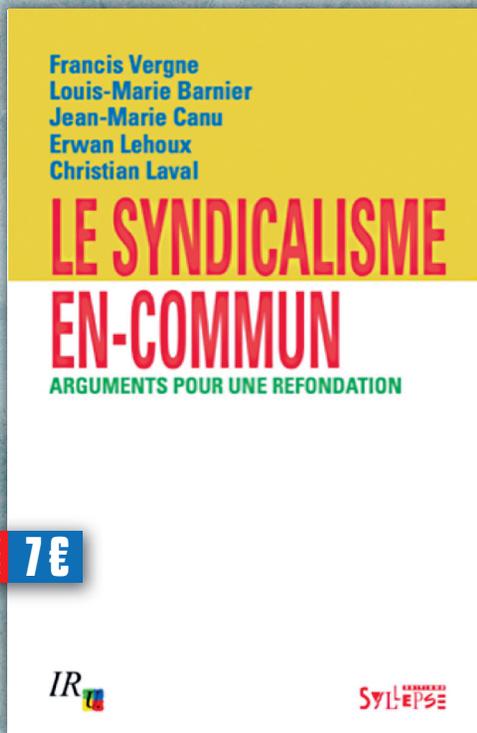
Depuis le quinquennat Sarkozy, 26 300 emplois ont été supprimés dans le second degré public alors qu'il compte 168 000 élèves en plus.

En outre, une note de la DEEP sur les effectifs des élèves dans le second degré à la rentrée 2021 montre la poussée du secteur privé : + 4 212 (+2 %) dans le privé contre + 957 et + 0,2 % dans le public.





Penser et agir l'avenir du syndicalisme



Congrès de Metz : la FSU tournée vers l'avenir



Dossier réalisé par :
Sandrine Charrier, Alain Senée,
Matthieu Leiritz, Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille.

Le 10^e congrès de la FSU s'est tenu à Metz du 31 janvier au 4 février. À l'issue du congrès, Benoît Teste a été réélu Secrétaire général.

Le sondage de la FSU dont la présentation a ouvert le congrès exprime le mécontentement et le malaise des personnels, mais il nous dit aussi la persistance d'une culture de service public, la volonté des agent-es de bien faire leur métier malgré les obstacles, et aussi un attachement de toute la population aux services publics.

Les quelques 663 délégué-es au congrès représentant les sections départementales, les syndicats nationaux et les tendances ont échangé

pendant 5 jours lors des commissions, dont celles des quatre thèmes et en plénière. Les participant-es ont eu à cœur de trouver des synthèses pour préciser les revendications de la Fédération pour la défense des services publics, de leurs agent-es, et du projet de société porté par la FSU. Salaires, éducation, santé, précarité, protection sociale, urgence environnementale, égalité femmes hommes ont été au cœur des débats.

Le congrès s'est tenu alors que la pandémie n'est pas terminée. Les années que nous venons de vivre ont été rudes pour les militant-es de la FSU

qui ont été au plus près des personnels, assurant une continuité syndicale et revendicative. La FSU a en particulier porté la demande d'une autre politique vaccinale afin d'assurer les moyens de protection à tous les niveaux et aller vers toutes les populations au lieu d'user de la contrainte, et au niveau mondial pour lever les brevets. Or, ce n'est pas cela qui a été fait.

Le « *quoi qu'il en coûte* », ne s'est pas traduit pour les services publics par les investissements nécessaires : les suppressions de lits dans les hôpitaux, les suppressions de postes dans de nombreux services, l'austérité budgétaire, le gel de la valeur du point d'indice, l'application de la loi de transformation de 2019, etc. Tout cela a plutôt continué comme si de rien n'était.

La FSU a une responsabilité particulière pour porter dans le débat public la question de la nécessaire abrogation de la loi de transformation de la fonction publique. Elle continuera à construire la mobilisation dans tous les secteurs pour gagner sur l'augmentation des salaires et des pensions, axe central qui permet d'articuler tous les sujets qui lui tiennent à cœur.

Un des temps forts du congrès aura été les interventions des secrétaires généraux de la CGT et de Solidaires. Un autre a été le 1^{er} février avec la journée d'action dans le travail social et à Pôle Emploi avec un rassemblement auquel les congressistes ont participé. Ce congrès marque une étape importante pour la fédération et pour le syndicalisme en général. Les mandats de la FSU adoptés dans ce congrès, dans un contexte politique alourdi par la menace d'extrême droite, sont ambitieux et porteurs d'espoir, pour les personnels, pour le syndicalisme, pour tracer les contours d'une société meilleure.

Éducation, formation, recherche, culture : un service public pour le progrès social

Le constat est net d'une aggravation des fragilités de notre société. La crise sanitaire a amplifié toutes les inégalités et fortement impacté le système éducatif.

Dans ce contexte, le gouvernement en a profité pour intensifier sa politique d'austérité néolibérale avec des politiques d'éducation favorisant des parcours scolaires socialement ségrégués

A l'heure de l'urgence climatique et des crises sociales et économiques produites par le libéralisme, défendre un projet éducatif porteur d'égalité donnant à toutes et tous les outils de leur émancipation individuelle et collective est plus que jamais d'actualité. L'heure est venue d'un plan d'urgence pour l'éducation que la FSU appelle de ses vœux.

Lors des débats sur le thème 1, les congressistes ont pu mesurer le désastreux bilan des réformes que le gouvernement a mises en œuvre à marche forcée contre toutes et tous : Parcoursup, le service national universel, les réformes du bac, du lycée, le démantèlement de l'éducation prioritaire, la paupérisation de l'enseignement supérieur, la poussée du privé sous toutes ses formes, sans oublier les nouvelles prescriptions relevant

du contrôle des pratiques pédagogiques comme par exemple les livres verts et orange dans le premier degré, les évaluations nationales standardisées, le projet local d'évaluation en lycée.

Le constat est fort d'un mode de gouvernance qui met les métiers et les personnels sous contrôle, avec des réformes imposées par les ministres sans concertation.

Les congressistes ont une nouvelle fois dénoncé l'abandon du principe de neutralité du service public par l'Éducation nationale ainsi que la connivence manifeste de l'institution avec des officines de diffusion de l'idéologie de marché. Certains partenariats de l'Éducation nationale doivent être rompus.

Le projet de société de la FSU a été réaffirmé : projet qui fait du progrès social le cœur d'un service public laïque centré sur l'éducation, la formation, la recherche et la culture. Les questions de l'inclusion, de l'offre de formation, la place des langues vivantes régionales, tout ce qui construit l'émancipation des individus et permet de faire société a nourri les débats.

La définition de la culture commune a été enrichie. La nécessité d'un retour à des épreuves natio-

Le projet de société de la FSU a été réaffirmé : projet qui fait du progrès social le cœur d'un service public laïque centré sur l'éducation, la formation, la recherche et la culture.



Mandat d'étude sur le lycée

Ce mandat concerne la classe de Seconde. La FSU veut penser le lycée comme le creuset d'une culture commune dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans.

L'organisation des enseignements doit assurer cohérence et spécialisation progressive des apprentissages dans une logique d'approfondissement et d'ajouts d'enseignements. Les trois voies du lycée, professionnelle, générale et technologique forment un cadre clair pour la formation des jeunes. Mais cela suppose un processus d'orientation qui intègre les possibilités de revenir sur des choix, de faire de ce qui est vu aujourd'hui comme des erreurs ou des accidents de parcours une force.

Cela nous oblige à penser conjointement organisation, contenus, évaluation, qui désamorcent les mécanismes de ségrégations scolaires, sociales, genrées et territoriales.

nales pour certifier les diplômes a été réaffirmée face à la logique des certifications, avec des programmes nationaux s'ouvrant aux enjeux de l'égalité femmes-hommes.

Les enjeux de santé ont aussi été au cœur des débats: de la maternelle au supérieur, la mission de promotion de la santé doit être renforcée.

Les congressistes ont réaffirmé l'urgence de l'arrêt des suppressions de postes et d'un plan de recrutement massif de personnels techniques, médico-sociaux, d'éducation et PsyEN dans les écoles, collèges, lycées, universités; le recrutement d'enseignant-es permettant la diminution des effectifs des classes et le travail en petit groupe, l'augmentation du nombre de remplaçant-es formé-es, la reconstitution et le renforcement des RASED dans leurs trois composantes et des Plus de maîtres que de classes (PDMQDC), le maintien des postes adaptés et des postes en établissements spécialisés et le développement d'une formation initiale et continue à la hauteur des besoins. ♦

Défendre et promouvoir la modernité de la Fonction publique pour réaliser le service public

Le « quoi qu'il en coûte » ne s'est pas traduit pour les services publics et ses agent-es par les investissements nécessaires. Pourtant cette crise a une nouvelle fois démontré que les services publics étaient des amortisseurs de crise. La nécessité de les défendre et de promouvoir la modernité de la fonction publique ont été au cœur des débats.

L'état des lieux est sans nuance: les crises économiques, sociale et sanitaire ont révélé leur place essentielle de proximité, de solidarité avec des personnels, premier-es de corvée, qui ont répondu présent-es parfois au détriment de leur santé. L'affaiblissement des services publics entrepris depuis des années a été questionné. Si l'objectif de destructions de milliers de postes de fonctionnaires a été revu à la baisse, les dérégularisations mises en œuvre grâce aux lois NOTRe, MAPTAM, et 3DS plus récemment fabriquent inégalités territoriales, précarité et abandon des plus précaires lesquel-les se trouvent souvent dans des territoires désertifiés parfois sans service public de proximité. Ces habitant-es ne bénéficient alors d'aucun accompagnement. Les débats sur cette problématique ont été riches et ont permis d'avancer sur l'exigence d'une Fonction publique moderne au service de toutes et tous dont la qualité sera garantie par l'État. La FSU revendique la création d'un service public du médicament, pour la recherche et la distribution et celle d'un service public petite enfance. Elle milite pour le 100 % sécu. Au côté d'autres organisations, elle s'est engagée dans le cadre de « Plus jamais ça » sur les enjeux de services de première nécessité (eau, énergie, transports...)

Concernant plus particulièrement les personnels, la FSU réaffirme que le statut permet le principe fondateur de l'égalité pour toutes et tous et par-tout. Cela implique des agent-es qua-



La FSU revendique la création d'un service public du médicament, pour la recherche et la distribution, celle d'un service public petite enfance et elle milite pour le 100 % sécu.

lifié-es, titulaires, sous statut public, protégé-es de toutes formes de pressions: des services publics et non pas des services au public. Pour cela la FSU demande l'arrêt du recours aux contractuel-les et le recrutement de fonctionnaires. Elle s'oppose aux logiques néolibérales qui veulent transformer les lois statutaires de la FP en boîte à outils de management néolibéral.

La FSU a décidé de signer l'accord pour la protection sociale complémentaire (PSC) obligatoire en attendant le 100 % sécu qu'elle défend. Elle s'engage à se battre lors des négociations pour faire évoluer les contenus. Elle continuera aussi à défendre les droits des agent-es concernant la mise en place du télétravail en portant le nécessaire cadrage. Enfin la fédération, forte des éléments priorités par les agent-es interrogé-es dans le sondage Ifop dévoilé lors de ce congrès sur l'état d'esprit des agent-es de la FP, à savoir les salaires et le pouvoir d'achat, continuera de porter l'exigence du dégel du point d'indice en s'opposant à la multiplication des indemnités, un salaire minimum dans la FP à 1 850 euros, l'arrêt des contrats et le recrutement massif de personnels et de lutter contre la précarité en reconnaissant un métier d'AESH, et pour l'égalité professionnelle femmes hommes. ♦

Les salaires : une question centrale

La FSU l'affirme : la question des salaires est une question centrale. Axe central de la FSU ces derniers mois, priorisée par les agent-es interrogé-es dans un sondage ifop, première préoccupation des Français-es, cette question est stratégique et peut permettre de lier tous les sujets. Revendiquer de meilleurs salaires, c'est revendiquer une répartition des richesses à l'heure où le rapport OXFAM dévoile des profits qui n'ont jamais été aussi hauts alors que la précarité a explosé. Revendiquer de meilleurs salaires c'est dire non dans le cadre de *Plus jamais ça* à ceux et celles qui font du profit sans se préoccuper de la soutenabilité du modèle économique, qui le font dans un court-termisme. La rupture écologique est d'intérêt général ; reconnaître la capacité d'agir d'un-e salarié-e en le/la formant, qualifiant et rémunérant en conséquence (en plafonnant les salaires), c'est lui permette de vivre et de consommer correctement. C'est une dimension essentielle de l'attractivité des métiers de la FP. C'est affirmer que la retraite à 60 ans est financable, en refusant de remettre en cause le système né à la Libération de solidarité fondé sur la répartition directement liée à la rémunération socialisée du travail. Pour la FSU, l'objectif est d'aboutir à une rémunération mensuelle minimum dans la FP portée à 1 850 euros nets et à la revalorisation correspondante pour l'ensemble de la grille indiciaire pour conserver son amplitude : une bataille à mener dans l'unité la plus large qui devrait mobiliser les salarié-es à deux mois des présidentielles.



Rupture écologique, droits humains et justice sociale : une urgence démocratique



Basculer vers un autre monde, une autre Europe, vers des sociétés qui fassent de la satisfaction des besoins sociaux et environnementaux leur priorité a été affirmé comme une nécessité.

Le « thème 3 » est celui de l'urgence démocratique que représentent la rupture écologique, les droits humains et la justice sociale.

Les nombreux amendements des congrès départementaux et les débats en commission et en plénière montrent qu'ils sont pour la FSU, un enjeu majeur.

Les échanges sur la partie I, *des politiques publiques au service d'une rupture écologique et sociale, solidaire, juste et démocratique*, ont posé l'urgence à rompre avec la recherche effrénée de profits qui détruit les écosystèmes en dérégulant le climat et la nature et dont les plus pauvres sont les premières victimes. Basculer vers un autre monde, une autre Europe, vers des sociétés qui fassent de la satisfaction des besoins sociaux et environnementaux leur priorité a été affirmé comme une nécessité. Il a été question notamment du sens du travail ; de services publics, et de leur articulation avec les communs ; de l'accès à une santé et une alimentation de qualité pour toutes et tous ; de répartition des richesses ; de fiscalité qui réduise les inégalités et dégage des ressources ; du numérique qui ne doit pas se substituer à l'humain ou nuire au collectif de travail ; d'un plan d'avenir pour la jeunesse et d'un grand service public de la perte d'autonomie mais aussi d'un

appel à débattre d'un revenu décent garanti... La nécessité absolue de construire les instruments d'une vie démocratique dans la vie citoyenne comme dans le monde du travail a été rappelée. Quant aux débats sur la protection et la sécurité sociales, ils ont notamment permis de réaffirmer le mandat de la prise en charge à 100 % par la sécurité sociale des soins prescrits ainsi que celui d'une retraite à 60 ans après 37,5 annuités.

L'engagement de la FSU pour les droits des peuples et les libertés publiques, a été confirmé dans les débats et votes sur la partie II. Attachement aux libertés d'expression, de la presse, associative et de manifestation ; condamnation des répressions du mouvement social et du mouvement syndical ainsi que des violences policières ; dénonciation de la réforme pour la justice et du code de la justice pénale des mineur-es ; appel à la légalisation de l'usage du cannabis et à la liberté de choix de fin de vie... ont été confortés. Le mandat sur le droit de vote des étranger-es résident-es a évolué, les congressistes actant qu'il devait être gagné pour plus de scrutins que les seules élections locales.

La partie traitant de la lutte contre les violences a notamment permis d'aborder les violences sexuelles

Droits des femmes

La FSU dénonce le manque d'ambition et de moyens des politiques publiques qui empêche de lutter contre les inégalités et violences à l'égard des femmes. Elle exige notamment un loi-cadre et un budget d'un milliard d'euros pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, des moyens suffisants pour assurer à toutes celles et ceux qui le désirent contraception et IVG et des mesures qui permettraient de réduire les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes. Soutien et partie prenante des combats féministes, la FSU s'engage à continuer à former ses militant-es sur les violences sexistes et sexuelles et sur l'égalité professionnelle et à s'impliquer dans toutes les actions permettant de rendre visible ces questions : création de collectifs départementaux, mots d'ordre de grève spécifiques... elle s'engage activement à la construction de la grève féministe du 8 mars.

faites aux enfants. Celle de la lutte contre les discriminations a été l'occasion d'un vif débat autour du terme islamophobie présent dans le texte et utilisé par de nombreux partenaires de la FSU. Outre le rappel de l'engagement de la FSU en faveur des droits des personnes LGBTIQ+, l'intégration d'un tout nouveau mandat de lutte contre les discriminations sur la base de l'âge (âgisme) et le rappel des mandats de la FSU en faveur des migrant-es complètent les sujets évoqués.

Enfin, sur les questions internationales, la FSU réaffirme son soutien aux peuples qui luttent pour la justice sociale, l'égalité, la démocratie. La situation d'apartheid subie par les Palestinien-nes dans la société israélienne et la fin des interventions militaires françaises ont été débattues largement.

Deux sujets viennent compléter les travaux et font l'objet de zooms : la lutte syndicale contre l'extrême droite, et le droit des femmes. ♦

Pour une FSU combative, unitaire et engagée au quotidien

Comme aux congrès précédents, le thème est divisé en trois parties : état des lieux et avenir du syndicalisme, état de la FSU et enfin syndicalisme international.

La première partie a été l'occasion de revenir sur un contexte toujours dominé par le sanitaire mais aussi sur les contre-réformes libérales opérées par le pouvoir macroniste, soit achevées comme celle de l'assurance maladie et la loi dite de transformation de la Fonction publique, soit suspendue comme celle des retraites. Face à ces offensives répétées, le syndicalisme a organisé la résistance avec notamment le puissant mouvement de l'hiver 2019 ou plus récemment la journée du 13 janvier mais il peine à mobiliser les personnels dans la durée ainsi qu'à progresser en effectifs.

Le congrès a fait le constat d'un paysage syndical émietté, divisé, et donc en difficulté pour rassembler les personnels dans les luttes face à un gouvernement libéral déterminé.

De plus, avec une Gauche politique elle aussi fractionnée, le syndicalisme constate la montée de la menace de l'extrême Droite, désormais aux portes du pouvoir. D'où la réaffirmation de l'urgence à la création d'un nouvel outil syndical, avec une première étape dans la Fonction publique :

Le congrès a fait le constat d'un paysage syndical émietté, divisé, et donc en difficulté pour rassembler.

« La FSU estime qu'il est possible et souhaitable d'envisager, sur la base du travail commun déjà bien engagé, une étape nouvelle d'unité syndicale dans la Fonction Publique, se traduisant par un cadre syndical pérenne FSU-CGT-Solidaires au plan national, ouvert à d'autres forces syndicales sans exclusive. La FSU fera des propositions concrètes pour un travail commun (construction d'analyses partagées sur les enjeux pour la Fonction publique et ses agent-es, mobilisations, préparation des instances représentatives...). En fonction des réalités de terrain et en lien avec ses structures syndicales locales, la FSU proposera de décliner ce cadre de travail au plan local. »

La deuxième partie a été consacrée au renforcement nécessaire de la FSU, dont la visibilité et l'identité doivent être encore renforcées, notamment dans la perspective des élections professionnelles. La FSU se fixe comme objectif de redevenir la première fédération de la Fonction publique. À l'interne, le rôle déterminant des sections départementales a été rappelé, la nécessité de s'ouvrir largement aux jeunes générations comme aux retraité-es, d'améliorer la place et le nombre de femmes dans les équipes militantes. La FSU enfin réaffirme sa présence dans les luttes syndicales et sociales internationales. ♦



Philippe Martinez : « Penser le coup d'après »



Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT.

Comment voyez-vous la situation sociale actuelle ?

Nous avons connu de nombreuses mobilisations depuis fin novembre. C'est nouveau ; notamment sur les questions de salaire. Les travailleurs considèrent qu'ils doivent être rémunérés à hauteur de leur qualification. À chaque fois que l'appel est unitaire et large, la mobilisation est forte. Cela s'est vu dans l'Éducation le 13 janvier.

Malgré une pression forte, notamment sanitaire et sur les libertés, les mobilisations mises bout à bout ont été d'une très grande ampleur.

On a réussi à imposer des thèmes sociaux dans la campagne : salaires, emploi, pouvoir d'achat, précarité... C'est la force d'un mouvement social qui, non seulement, n'est pas en perte de vitesse mais qui démontre son utilité.

Comment analysez-vous les différents mouvements sociaux qui ont jalonné la période ?

Avant le confinement, la mobilisation contre la réforme des retraites a été conséquente et a permis de freiner le processus. Ce qui est singulier et intéressant dans la période, c'est que nous arrivons à mobiliser pour et pas seulement contre. Nous portons des idées communes et nous ouvrons des perspectives. De nombreux secteurs se mobilisent de manière inédite, Chez Leroy Merlin, il n'y avait jamais eu de grève, par exemple. De l'argent, il y en a, pourtant :

237 milliards d'augmentation pour les revenus des milliardaires, ce n'est pas rien. Le scandale ORPEA dit suffisamment cette réalité.

Quels sont les enjeux aujourd'hui pour le syndicalisme ?

Je crois beaucoup à l'interpro et à la mobilisation dans les territoires où s'entretiennent les solidarités. À la SAM (sous-traitante de Renault) dans l'Aveyron se réunissent toutes les semaines entre 3 000 et 8 000 personnes dans une ville qui fait 5 400 habitants, cela démontre qu'on sait se ranger derrière des objectifs communs : sauver une classe, une école, la Poste, les emplois à la mairie, la maternité... On doit réfléchir ensemble à ce type de mobilisations. Je pense qu'on a fait le tour sur l'unitaire. Il faut penser le coup d'après, réfléchir à une recomposition syndicale en France. ♦

Murielle Guilbert et Simon Duteil : « Construire du positif ensemble »



Murielle Guilbert et Simon Duteil, co-délégués généraux de Solidaires.

Comment voyez-vous la situation sociale actuelle ?

Le 27 janvier, la mobilisation a été massive, dans la continuité de l'action des enseignants du 13. De nombreux sujets (défense des services publics, crise sanitaire très mal gérée) se sont ajoutés à la question salariale comme la précarité. On sentait déjà fin décembre que ça montait dans le commerce. Il faudra d'autres mobilisations pour établir le rapport de force sur le terrain. C'est une construction globale. Elle est en cours. La situation

sociale est dramatique mais ce n'est pas la crise pour tout le monde. Les profits repartent comme jamais. Le partage des richesses ne semble pas pour demain. Nous sommes aussi très inquiets pour les libertés publiques et pour les libertés individuelles.

Comment analysez-vous les différents mouvements sociaux qui ont jalonné la période ?

Avant une présidentielle, on a tendance à être un peu attentiste. La mobilisation du 27, une réussite, envoie un autre signal. Les thématiques mises sur le devant de la scène perdureront. Quel que soit le résultat de l'élection. Quand on construit « Plus Jamais ça », on démontre que l'on est capable de faire des propositions positives, qui incluent, parmi nos principales préoccupations, la question de

l'écologie. Les équipes syndicales étaient mobilisées début janvier sur les salaires, l'organisation du travail, les autorisations spéciales d'absence, les gardes d'enfants, le télétravail... et malgré cela, le mouvement a été important.

Quels sont les enjeux aujourd'hui pour le syndicalisme ?

Le mouvement qui se construit est le fruit d'un travail commun au long cours qui a permis de resserrer les liens. La puissance de l'extrême droite à ce point-là il faut en parler aussi. Les camarades brésiliens ne pensaient pas que Bolsonaro serait au pouvoir 15 jours après. Il faut penser la question de la recomposition syndicale. Je crois beaucoup aux échanges concrets sur le territoire. Je pense aux intersyndicales femmes. Il faut être capable de construire du positif ensemble. ♦

Benoît Teste : « Pour des États généraux du syndicalisme » »

Quelle situation sociale après deux années de crise ?

D'abord l'accroissement des inégalités. Selon Oxfam, la richesse des 10 personnes les plus riches du monde a doublé depuis le début de l'année 2020, pendant ce temps-là 160 millions de personnes supplémentaires sont tombées dans la pauvreté.

Face à cela, les attentes des salariés sont très fortes. La question des salaires est centrale. Avec une situation où les personnels les plus utiles ne sont pas les plus reconnus. Il y a aussi la question des discriminations de tous ordres (raciales, sexistes, contre les personnes LGBT, etc.) qui recourent aussi les discriminations sociales comme on le constate dans l'ensemble des services publics. Et celle des inégalités entre les femmes et les hommes qui sont maintenues malgré les beaux discours, par exemple avec les inégalités salariales dans la fonction publique. Il y a encore le recrutement de personnels précaires, très souvent des femmes, comme on le voit avec des AESH dont le salaire moyen est à 780 euros net. Qui peut vivre avec ça ?

Pour la FSU, il y a nécessité de mettre cette question sociale dans le cadre d'un projet humaniste et de progrès social. C'est absolument nécessaire si on veut contrer toute l'offensive des idées de haine, de rejet, d'exclusion. Et on pense qu'il faut organiser l'action pour faire irruption dans ce débat car la situation sociale est extrêmement dégradée.

Dans quel état se trouvent les services publics ?

Si les agents sont très mécontents de leurs conditions de travail et mettent la question des salaires au premier rang, c'est avant tout parce qu'ils ont le sentiment de ne pas pouvoir faire correctement leur travail. C'est un indicateur très fort sur les services publics qui se sont dégradés, ils et elles estiment qu'on

n'a plus les moyens de faire face aux demandes des usagers, aux besoins des élèves, à toutes les attentes qu'il y aurait par rapport aux services publics. On l'a vu à l'hôpital qui a accueilli les malades du COVID alors que tout manquait et que les lits, déjà en temps normal n'étaient pas disponibles. On l'a vu à l'éducation quand il s'est agi de faire face à la crise. Le sondage de la FSU nous montre que l'envie de bien faire son travail est très présente, et que les services publics sont certes dégradés, mais qu'ils sont plébiscités, et c'est le paradoxe de la période. Syndicalement, cela signifie qu'il faut manier ces deux éléments.

Et demain ?

Une crise sanitaire ou autre, malheureusement risque fort de survenir à nouveau. La crise environnementale va peut-être entraîner des catastrophes, climatiques, le réchauffement, de nouvelles pandémies... La question est donc double : que fait-on sur le long terme pour les éviter, que fait-on dans le court et moyen terme pour s'y préparer ? Cela nous montre qu'il faut adapter et renforcer les services publics, recruter davantage, payer mieux les agents. Les services publics doivent être au service de cette société repensée. Nous ne couperons pas à une réflexion importante sur la manière dont on doit les transformer dans ce monde nouveau. Il y a déjà des propositions concrètes. La FSU en fait un certain nombre. Notre sondage est aussi une note d'espoir : même s'il montre un mécontentement très fort, il montre aussi cet attachement profond au service public.

Et le syndicalisme ?

Le syndicalisme est à la croisée des chemins. On voit bien qu'il a besoin de se refonder. C'est l'analyse qu'en fait la FSU. Il a beaucoup d'atouts, mais il est trop émietté, trop peu présent dans un certain nombre de



Benoît Teste, secrétaire général de la FSU.

« La question des salaires est centrale, de même que les discriminations de tous ordres »

secteurs, dans le privé mais aussi dans le public. Les salariés ont besoin d'un syndicalisme qui réponde mieux à leurs attentes. Pour la FSU, cela passe par un syndicalisme qui doit savoir – ce qui n'est pas simple forcément et qui est tout l'enjeu de la refondation qu'on appelle de nos vœux – être un syndicalisme à la fois militant et qui ne se paye pas de mots, qui soit dans le réel des préoccupations concrètes des agents tout en ouvrant des perspectives sur le changement social. Pour la FSU, les petits et les grands combats sont tous les deux à mener de front, il y a une articulation entre combat du quotidien et combat de société.

C'est bien cette double exigence que l'on a rappelée à Metz.

Dans le congrès, la CGT et Solidaires ont exprimé une volonté commune d'avancer ensemble, avec des nuances pour chaque organisation, mais avec beaucoup de convergences sur l'idée qu'il faut aller – et ce sera sans-doute une des premières étapes – vers des états généraux pour refonder le syndicalisme. Ils ne sont pas évidemment les seuls syndicats concernés par cette perspective de rapprochement, cette perspective de travail en commun, mais entre FSU, CGT et Solidaires, de belles perspectives se sont ouvertes. ♦

« Regroupons-nous, syndiquons-nous, mobilisons-nous »>>

Le congrès de Metz s'est conclu par le vote d'un appel au monde du travail : appel au regroupement, appel à la syndicalisation, appel à la mobilisation pour imposer, dans le débat électoral les alternatives écologistes, humanistes et de progrès social, de justice sociale et environnementale, face à la tentation de la régression fasciste, des replis identitaires, de la xénophobie.

Dans le cadre de la campagne électorale, la FSU rédigera un manifeste sur la base duquel elle s'adressera à l'ensemble des candidat-es à la présidentielle à l'exclusion de l'extrême droite pour porter ses propositions.

La FSU doit faire entendre ses propositions pour un système éducatif démocratisé et émancipateur, une Fonction publique reconnue et confortée dans ses missions, la reconnaissance et la revalorisation de tous les agents et agentes, un modèle de protection sociale solidaire et une société plus juste et respectueuse des droits et libertés. Les propositions qui pourraient constituer des alternatives au libéralisme ne sont pas audibles. Cela contribue à la crise démocratique qui s'est déjà traduite par une abstention record aux élections précédentes et qui continue

de produire ses effets. Le débat électoral est pollué par des propos nationalistes, racistes, sécuritaires qui conduisent à un repli sur soi. Il ne permet pas l'expression des questions sociales, pourtant au cœur des préoccupations de la population.

La multiplication des candidatures porteuses d'idées identitaires et autoritaires témoigne d'un contexte de banalisation et de tentation hégémonique des idées de l'extrême droite qui ont infusé largement les partis de droite. L'extrême-



droite est aux portes du pouvoir. La pré-campagne présidentielle renforce la prédominance des thèmes portés par l'extrême droite et la difficulté à faire émerger les ques-

tions sociales et environnementales dans le débat et les médias.

Le syndicalisme a à ce titre une responsabilité importante : il doit porter les questions sociales au centre des débats dans l'intérêt général, c'est par son implication dans le mouvement social qu'il y parviendra. La FSU poursuivra la campagne active qu'elle a engagée contre la montée des idées d'extrême droite, notamment en donnant du matériel aux personnels et à la population pour déconstruire

L'appel du congrès de Metz

À quelques semaines d'échéances électorales cruciales, le X^e congrès de la FSU lance un appel solennel au monde du travail : regroupons-nous, syndiquons-nous, mobilisons-nous, imposons dans le débat les alternatives écologistes, humanistes et de progrès social, imposons la justice sociale et environnementale, refusons la régression fasciste, les replis identitaires, la xénophobie.

Ce congrès a dressé un bilan sévère du mandat du Président Macron et de son gouvernement, qui poursuivent leurs attaques contre le monde du travail et les conquises sociales, sur fond de crise sanitaire et environnementale sans précédent, alors que des mobilisations prennent forme dans tout le pays. Les services publics et leurs agent-es, en première ligne, continuent d'être mis-es à mal : l'austérité et la casse restent la règle. Dans l'éducation : écoles, établissements et services sont au bord de l'explosion. Dénoncés depuis des mois par la FSU, les mensonges du ministre Blanquer sur la prétendue maîtrise de la situation sanitaire éclatent au grand jour, tout comme le manque flagrant de moyens. Le congrès de la FSU appelle les personnels à participer aux prochaines actions. Nous appelons l'ensemble du monde du travail à faire du 8 mars une journée de mobilisation massive, par la grève et les manifestations, pour l'égalité salariale et la satisfaction des revendications féministes.

Construisons une journée la plus large et massive possible avant la fin mars, pour qu'enfin des réponses soient données sur les salaires, les traitements, les pensions, les minima so-



ciaux, pour que la question sociale soit placée au centre des débats dans le débat électoral. Construisons une journée d'action contre la précarité au printemps pour qu'enfin un plan de titularisation et l'arrêt du recrutement des contractuels soit à l'ordre du jour.

C'est en tant que citoyennes et citoyens engagé-es mais aussi en partant de l'expérience de nos métiers, sur nos lieux de travail que nous luttons et appelons à lutter contre les idées d'extrême droite. Parce que nous sommes au service du public, parce que nous avons une haute conception du rôle social de nos métiers et de leur capacité à promouvoir l'éducation, l'égalité, l'émancipation, le respect des libertés publiques, nous continuerons à nous battre contre toutes les exclusions et discriminations. Nous refusons la violence sociale que les discours de haine engendrent.

Par sa tradition militante, la FSU fait du combat pour l'égalité, de la lutte contre les inégalités et toutes les discriminations une visée structurante pour la société, qui organise l'ensemble de nos propositions. Parce qu'elle est l'ennemie irréductible des travailleuses et des travailleurs, nous nous engageons à tout faire pour empêcher l'extrême droite d'arriver au pouvoir. Continuons et amplifions ce combat, reprenons

la main, unissons le monde du travail.

Le congrès de la FSU a pris la mesure de la responsabilité du syndicalisme dans la période. Face au règne d'un néolibéralisme fondé sur la financiarisation de l'économie, qui aggrave les inégalités sociales, continue à piller les richesses de la planète, érige la concurrence en principe ce qui aboutit à dresser les un-es contre les autres et favorise les réponses identitaires et de repli sur soi : il y a urgence. La FSU a réaffirmé dans ce congrès sa disponibilité pour renforcer les liens avec les autres organisations syndicales pour proposer une refondation du syndicalisme, en travaillant en particulier avec la CGT et Solidaires mais sans exclusive, pour mieux unir les forces humanistes et de progrès social pour obtenir des victoires. Nous appelons l'ensemble des salarié-es à rejoindre cette dynamique et à se syndiquer massivement, pour lutter pour défendre leurs droits et en gagner de nouveaux. Nous proposons au mouvement syndical de transformation sociale d'aller vers des états généraux du syndicalisme qui permettraient de dessiner les contours d'un syndicalisme refondé, plus fort et plus efficace. Nous en sommes persuadé-es, un syndicalisme fort est de nature à redonner espoir. ♦

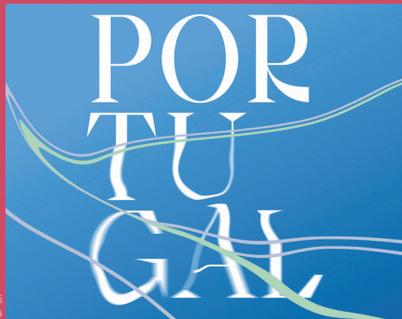
les discours et mener les débats sur les lieux de travail.

Ce combat se mènera au niveau de l'éducation, sur la base du matériel intersyndical déjà travaillé avec Sud, la CGT, l'UNSA et le SGEN-CFDT, au niveau interprofessionnel et dans les cadres interassociatifs avec en particulier la LDH. Ce travail d'éducation populaire doit irriguer l'ensemble des agent-es des services publics, et permettre ainsi leur mobilisation avec les usagers-ères. ♦

Matthieu Leiritz

France Portugal, un programme pour deux pays

Alors que le francophile Tiago Rodrigues, directeur du théâtre de Lisbonne, a été nommé directeur du Festival d'Avignon, 2022 sera l'année de la Saison France Portugal. Elle se veut un croisement entre deux cultures, par des événements comme « *L'aide à la défense des océans* » avec des festivals comme We Love Green et Europavox. Le programme est chargé : danse au Festival du théâtre Rivoli à Porto et au Théâtre de la Ville à Paris, *Nuit des Fado* au 104-Paris le 28 mai. Le Louvre accueille l'artiste portugais Pedro Cabrita Reis et son œuvre monumentale en liège portugais, qui réinterprète un thème essentiel de l'Antiquité gréco-romaine. Plusieurs partenariats sont établis avec les universités françaises, à Rennes, Nanterre, La Sorbonne. En France, 3 400 élèves apprennent le portugais. Au Portugal, 38 % des élèves apprennent le français. « *Nous avons décidé de lancer des concours pour sélectionner 50 artistes dans chacun des pays* » explique Emmanuel Demarcy Mota, directeur du Théâtre de la Ville et co-commissaire de la saison. L'idée est aussi de promouvoir la poésie et la science. L'Ouverture à Paris de la saison se fera avec un concert à la Philharmonie le 12 février. Le lendemain, une mosaïque de voix lusophones fera entendre Portugal, Brésil, Cap Vert, toutes ces cultures cohabitent au Portugal. À Lisbonne, la saison ouvre le 16 février avec une exposition de Gérard Fromanger. Une 2^e phase aura lieu à Porto, avec la chorégraphe Phia Ménard au théâtre Rivoli. Un seul programme pour deux pays, c'est ce qui fait que les collaborations devraient durer.



La science au Musée Curie

Dans le 5^e arrondissement de Paris, au numéro 1 d'une rue qui porte le nom du plus célèbre couple de scientifiques français, le Musée Curie occupe le rez-de-chaussée de l'ancien Institut du Radium où Marie Curie travailla jusqu'à sa mort en 1934. Ce bâtiment, où l'on apprend tout sur la famille aux cinq prix Nobel, propose le 19 février une visite inédite, « *les femmes de l'Institut du Radium* », le 19 mars une autre visite thématique pour l'anniversaire de l'appel de Frédéric Joliot-Curie au non-usage militaire de l'énergie atomique. D'autres visites sont à l'agenda, des visites commentées sont proposées les 1^{er} et 4^e samedi du mois et, le 2^e samedi du mois jusqu'en juin, un spectacle de conte de la vie de Marie Curie. musee.curie.fr



© DAN THERRAND - FRANCE PRESSE



© IJL

et de l'entassement des armées, jusqu'au blocage tactique et stratégique, s'est organisé en un véritable système devenu le symbole tragique de la Grande Guerre. Du 26 mars au 15 août.

Pourrir dans un monde libre

Volontiers provocateur, le MoCo, centre d'art contemporain de Montpellier, offre une carte blanche à l'artiste américain Max Hopper Schneider sous le titre « *Pourrir dans un monde libre* », extrait d'une chanson du groupe de death metal Carcass. C'est la première monographie en Europe de l'artiste qui travaille des paysages en mutation « *où plantes robotiques et créatures hybrides évoquent une nature en pleine transformation* ». À la Panacée, du 12 février au 24 avril.



© IJL

Proust, un roman parisien

Paris est un personnage à part entière dans l'œuvre de Marcel Proust. À l'occasion du 150^e anniversaire du célèbre écrivain, le musée Carnavalet retrace son univers, de l'intimité à la ville. Dans la pénombre, sa chambre n'attend plus que le poète à la santé fragile, de nombreux souvenirs et objets entourent son lit et, par-delà, plusieurs façades reconstituées ravivent le Paris de la Belle Époque. L'exposition se prolonge sur le parvis de la gare Saint-Lazare, lieu de prédilection de Proust. Une façon pour SNCF Gare et



© IJL

Connexions de s'engager en faveur de la littérature et de la culture pour tous. Jusqu'au 31 mars.

Tranchées

Le musée de la Grande Guerre propose une exposition consacrée aux tranchées pendant la Première Guerre mondiale. Plus de 300 objets et œuvres, archives et vidéos permettront aux visiteurs de prendre la mesure de cet ouvrage défensif qui, au fur et à mesure de l'avancée du conflit

Lumière sur les îles Féroé

Complicé actuellement de voyager, d'où l'intérêt de l'événement qu'organise la Maison du Danemark dans son espace d'exposition, Le Bicolore. Tout juste rénové, il rouvre avec l'art et la culture peu connus des îles Féroé, archipel isolé aux confins de l'océan Atlantique nord, à mi-chemin entre l'Écosse, l'Islande et la Norvège. Jusqu'au 13 mars, l'exposition « *Un éclat de soleil, art des îles Féroé* » réunit pour la première fois à Paris des œuvres d'artistes du xx^e et du xxi^e siècles préoccupés de traduire l'impact de la lumière, d'une grande importance dans l'art féroïen. L'exposition s'accompagne d'une riche programmation de musique, littérature, cinéma, design, mode, gastronomie et art traditionnel.



© IJL

La BD festive

La crise sanitaire n'aura pas eu raison des festivals BD. Habituellement tenu en janvier, le plus important d'entre eux, celui d'Angoulême, a reporté ses dates du 17 au 20 mars. Un hommage y sera rendu au dessinateur Jean-Claude Mézières, père de Valérian, qui est décédé le 23 janvier dernier. Suivront les Rencontres du 9^e art d'Aix-en-Provence qui étalent leur programmation sur deux mois, du 26 mars au 28 mai, avec une exposition consacrée au dessinateur Fabcaro à la bibliothèque Méjanas à partir du 22 février.



© IJL

Une année européenne



L'Étoffe de l'Europe, comme pour rappeler que le fin tissage nécessaire à la construction européenne est loin d'être achevé.

Alors que la France préside l'Union européenne, ouvrant les festivités, les capitales européennes de la culture pour 2022 attendent le public.

La présidence française de l'Union européenne a choisi de marquer son semestre par une œuvre dont le nom est tout un symbole, *L'Étoffe de l'Europe*, comme pour rappeler que le fin tissage nécessaire à la construction européenne est loin d'être achevé. L'œuvre imposante, déployée dans deux bâtiments du Conseil à Bruxelles, Juste Lipse et Europa, est coordonnée par la scénographe Adeline Rispal, avec les designers de l'agence Studio irrésistible. Hautes de quatre mètres, occupant trois cents mètres carrés chacune, les deux toiles évoquent l'Europe et son histoire.

Dans un aménagement scénographique et artistique visant à symboliser la devise européenne : « *Unie dans la diversité* » deux créations originales ont été commandées : *Aour Europe*, œuvre numérique et sonore de l'artiste Jacques Perconte, et *Intersection(s)*, 18 paravents tissés par la créatrice textile Jeanne Goutelle. À Bruxelles encore, au Palais des Beaux-Arts (Bozar), l'exposition *Sorties d'écoles* est dédiée aux artistes français émergents vivant en Belgique.

Eurofabrique qui, du 7 au 10 février, a transformé le Grand Palais éphémère en

une agora et une grande école d'art et design européenne, vaste espace d'expérimentation autour de l'idée d'Europe, fédérant l'énergie, la créativité et les attentes de jeunes artistes et designers en devenir en provenance de toute l'Europe, Lui succède l'exposition *Traversées d'Europe*, proposée par le collectif Fêtart Festival Circulation(s), qui réunit jusqu'au 27 février sur les grilles du Sénat à Paris six photographes européens. Y est interrogée la circulation des hommes et des idées, dressant un portrait tous azimuts de l'idée même d'Europe : l'auto-stop

d'un pays à l'autre, la route sur l'E75 de la Norvège à la Crète, les côtes européennes, sauvages ou industrialisées, la rencontre de citoyens européens...

Trois capitales européennes de la culture

Mais l'Europe se décline aussi en capitales européennes de la culture. Elles sont trois pour l'édition 2022 : Kaunas en Lituanie, Esch-sur-Alzette, la deuxième ville du Luxembourg, et Novi Sad (surnommée « l'Athènes serbe »), première ville serbe à remporter le titre. L'initiative a vu le jour en 1985 avec l'idée de Mélina Mercouri de rompre avec une Europe, trop préoccupée de politique et d'économie, et négligeant les échanges culturels entre ses habitants. Deux ans plus tard, Athènes devient la première « ville européenne de la culture ». Depuis 1999, ce sont des « capitales » de la culture qui, chaque année sont distinguées par le label dont le rôle, selon la Commission européenne, est de « mettre en valeur la diversité de la richesse culturelle en Europe et les liens qui nous unissent en tant qu'Européens ». Chaque lauréate a une année pour promouvoir son patrimoine et son dynamisme culturel à travers l'organisation de dizaines d'expositions, festivals et autres événements, tout en bénéficiant d'une couverture médiatique non négligeable grâce à la labellisation européenne. L'impact touristique et économique du label ne doit pas être négligé. Certains Européens ciblent la ou les capitales de la culture comme choix de leur destination de voyage. ♦

Élisabeth Pan

2022, Année européenne de la jeunesse

Fruit de l'accord politique conclu en décembre 2021 entre le Parlement européen et le conseil, l'objectif est de mettre en lumière l'importance de la jeunesse européenne pour construire un avenir meilleur : plus écologique, plus inclusif et plus numérique. Les initiatives bénéficient d'un soutien de 8 millions d'euros au titre d'Erasmus+ et du corps européen de solidarité, un financement complémentaire ciblé. D'autres programmes contribuent à cette année de la jeunesse. Les jeunes Européens bénéficieront de nombreuses possibilités d'acquérir des connaissances, des aptitudes et des compétences pour leur développement professionnel et de renforcer leur engagement civique pour façonner l'avenir de l'Europe. #EuropeanYearOfYouth est sur les réseaux sociaux et fait entendre la voix des jeunes.

Molière version XXI^e siècle

Pour l'anniversaire des 400 ans de sa naissance, le 15 janvier 1622, Molière nous étonne encore. Sa vie est mystère, mais ses pièces sont toujours montées, offrant une lecture renouvelée à chaque époque, et le public découvre aujourd'hui une première version de son *Tartuffe*, inédite et magnifiquement irrespectueuse.

Qui aurait imaginé une telle postérité aux pièces de Molière? Et à leur auteur dont on sait si peu? Lui, fils du tapissier du roi et qui eut la charge de valet-tapissier de Louis XIV, ne désirait que théâtre et poésie. Lui qui se voulait dramaturge a inventé un art de la comédie unique. Un art nourri des mœurs et des travers de son époque. On l'imagine assis dans le fauteuil au fond de la boutique du barbier Gély à Pézenas, écouter les potins, puiser à l'ombre des puissants à la cour du roi, s'inspirer des femmes qu'il aime et fréquenta. L'équilibre de sa prose ou de ses vers ne s'est pas perdu avec les siècles. Les metteurs en scène s'en sont emparé tour à tour, Michelet mit quelques-unes de

sa trentaine de pièces au programme des écoles, sa maison, la Comédie-Française, fait vivre depuis 1680 son répertoire.

Plus que Racine ou Corneille qu'il admirait, Molière fait partie de chacun de nous, il a même donné son nom à notre langue. *La langue de Molière* a un écho partout dans le monde. En cette année de célébration, le dramaturge sera joué à Paris, à Versailles et partout en France, mais aussi en Italie, en Suisse, en Belgique ou encore aux États-Unis. Des colloques, des journées d'étude, des expositions, des parutions d'ouvrages et de très nombreux spectacles sont annoncés.

La « fourberie », une arme de déconstruction

Populaire? Son génie fut de faire de la fourberie une arme de déconstruction des mécanismes de la puissance, qu'elle soit ecclésiastique, bourgeoise, morale, ou s'applique aux femmes et aux enfants, et l'arme tranchante de la moquerie. Les valets se jouent des maîtres et déjouent leur avarice, leur orgueil, leur

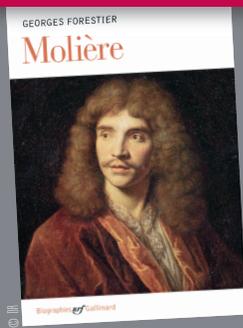


égoïsme, leur hypocondrie, leurs calculs par mariages arrangés, prenant le parti de l'innocente jeunesse et son désir d'humanité. Tout ceci n'a rien de passiste, d'autant que sa langue autorise toutes les lectures. Selon les époques, elle se fait plus anticléricale, s'attaque à la morale, dénonce la servilité. Au XXI^e siècle, la lecture féministe l'emporte parfois.

Le XXI^e siècle offre une nou-

velle découverte, avec *Tartuffe* ou *l'Hypocrite*, version inédite qu'Ivo van Hove a créée en janvier à la Comédie-Française en ouverture du 400^e anniversaire. Cette première version, en trois actes, fut censurée dès sa première représentation devant Louis XIV à Versailles en 1664. Celle qu'on joue est une seconde version, en cinq actes, remaniée, intitulée *Tartuffe* ou *l'imposteur*, et qui fut autorisée en 1669. C'est l'historien Georges Forestier, auteur d'une nouvelle biographie de Molière, qui a « reconstruit » le texte, et l'a envoyé à Éric Ruf au début du confinement. Le fondateur du Théâtre Molière Sorbonne, auteur en 2018 de la biographie *Molière*, et directeur de la publication à la Pléiade des œuvres complètes de Molière, nous raconte cet incroyable épisode (voir ci-contre).

Nouveaux ouvrages années 2020



En 2010, Gallimard publiait dans *la Pléiade* une nouvelle édition des œuvres complètes de Molière. Georges Forestier et Claude Bourqui dirigeaient cette nouvelle édition, pour laquelle ils ont proposé une version augmentée en 2018. L'édition propose cette année un nouveau coffret.

En librairie également, *Michel Bouquet raconte Molière*, préfacé par Fabrice Luchini (Ed. Philippe Rey, réédité), le *Dictionnaire amoureux de Molière* de Francis Huster (Ed. Plon, 2021). *L'Atlas Molière* imaginé par Clara Dealberto, Jules Grandin et Christophe Schuwey (Éd. Les Arènes, 2022), illustré par de nombreuses infographies, écrit dans un style familier, devrait plaire aux jeunes lecteurs.



Marina Hands et Christophe Montenez dans *Le Tartuffe* ou *L'Hypocrite*, mis en scène par Ivo van Hove.

Molière en tournée

Cette année 2022, Molière part en tournée. L'Opéra royal de Versailles présentera un *Malade imaginaire* restitué par Forestier, sur la musique de Marc-Antoine Charpentier le 30 mars. Puis il sera joué le 1^{er} et le 2 juin au Phénix, scène nationale de Valenciennes, le 18 juin au Théâtre de la Ville de Paris, le 6 décembre au grand auditorium de la Bibliothèque Nationale de France, le 6 décembre au Théâtre de la Cité internationale. Jusqu'à la fin juillet, la Comédie-Française programme exclusivement Molière, avec une vingtaine de spectacles. Douze créations signées par Ivo van Hove, Julie Deliquet, Lilo Baur ou Louise Vignaud, et plusieurs reprises d'excellents spectacles.

Les comédiens de la Comédie-Française reprendront *Tartuffe* ou *L'Hypocrite* pour l'ouverture des Nuits de Fourvière à Lyon, les 2, 3 et 4 juin.

Le metteur en scène Benoît Lambert a fait sa première création en tant que directeur de la Comédie de Saint-Etienne, avec une version de *L'Avare*, vive, drôle, tranchante, et centrée sur l'art de l'acteur et de la troupe. Donnée en janvier, elle est reprise en février à Dijon. Plusieurs autres adaptations sont programmées dans de très nombreux théâtres.

Malgré tous ces hommages et recherches savantes, on sait très peu de la vie de Jean-Baptiste Poquelin. Peu de traces écrites, sinon quelques documents notariés où figure sa signature, quittances, actes de mariage, de baptême, qui attestent de sa présence dans les villes de sa vie itinérante.

Georges Forestier : « Lagrange a menti, Tartuffe n'a pas été interdit »



Professeur émérite de littérature française à la Sorbonne*.

Comment avez-vous reconstitué la première version de Tartuffe ?

On savait que c'était une version en trois actes, mais la postérité a été induite en erreur par Lagrange, son bras-droit et conseiller de l'édition des œuvres complètes de Molière, en 1682, dans laquelle il fait écrire que les trois premiers actes avaient été interdits par Louis XIV. Cette version n'aurait pas été interdite si elle avait été complète, Louis XIV aurait certainement donné sa chance à une pièce qui n'était pas achevée. En procédant pièce après pièce, je me suis rendu compte que Lagrange avait menti. Dans une lettre d'octobre 1665, le duc d'Enghien, fils du grand Condé, écrivait qu'ils aimeraient voir jouer la pièce, précisant « si le 4^e acte de *Tartuffe* était fait, demandez-lui s'il ne pourrait pas le jouer ». On voit la contradiction.

Les sources qui ont inspiré Molière, un roman du Moyen-Âge et la *Commedia dell'Arte*, correspondent à l'acte 1, à l'acte 3 et à la réserve de l'acte 4. Molière poursuit en inventant un aventurier, qui se fait passer pour un dévot pour séduire, et récupérer l'argent. En d'autres termes un hypocrite de profession, un *Imposteur*. La fin du 4^e acte et le 5^e acte permettent à Molière de faire croire qu'il n'a jamais voulu faire une satire des dévots et des directeurs de conscience. Il affaiblit ainsi la satire. C'est une forme d'autocensure.

Quels événements initiez-vous avec Théâtre Molière Sorbonne ?

Cela fait trente ans que j'ai découvert la manière dont on jouait les pièces de théâtre du xvii^e siècle. Je souhaitais créer une école à la Sorbonne, qui enseignerait l'art du théâtre ancien, déclamation gestuelle, mouvements du visage... L'atelier, qui existe depuis 2017, devrait muter cette année en une véritable école interne à Sorbonne université.

Pour donner des cours, un spécialiste de déclamation et de gestuelles, de postures, de costumes, Mickaël Bouffard, a pris la direction artistique du grand spectacle du *Malade imaginaire*, pour lequel nous avons été suivis par l'université. Nous avons passé des conventions avec plusieurs conservatoires. Il y a onze comédiens, huit danseurs, deux acrobates, une trentaine de musiciens, six chanteurs. Le spectacle sera créé le 30 mars à l'opéra royal de Versailles.

*Fondateur du Théâtre Molière Sorbonne, directeur de la publication à la Pléiade des œuvres complètes de Molière, et auteur de la biographie Molière (Gallimard).

Mais la censure royale et d'autres intérêts ont rendu ses pièces explosives, politiquement incorrectes. Lui-même, pour avoir les bonnes grâces du roi et déjouer la censure, servait parfois plusieurs versions de ses intentions, en fonction de la réception de ses pièces (cf. La querelle de l'École des femmes) et veillait, pour se permettre d'écrire sa pensée profonde, à s'attirer

les rieurs... De quoi alimenter l'imaginaire!

L'esprit de troupe a séduit Ariane Mnouchkine et son théâtre du Soleil pour son film *Molière* en 1978 qui reste une référence. Inoubliable aussi l'adaptation que Frank Castorf avait présentée à Avignon en 2017 d'après *Le roman de Monsieur de Molière* que Boulgakov écrivit en 1933. ♦

Véronique Giraud

Sylvain Creuzevault : « Quelle forme théâtrale pour notre temps ? »

Passionné par le communisme, Sylvain Creuzevault poursuit le même travail avec son adaptation des Frères Karamazov de Dostoïevski.

Pourquoi la question du communisme ?

L'idée du communisme commence bien avant le début de la modernité politique, elle trouve des formes dans le monde médiéval. C'est comme une archéologie du communisme qui m'intéresse d'un point de vue politique et philosophique. D'un point de vue théâtral, elle a aussi sa généalogie : construire des dramaturgies de la vie en commun des hommes a pris des formes d'écritures, de spectacles, d'art de l'acteur particulières. Mais, dans cette généalogie, quelle forme requiert notre temps ? Aujourd'hui la question de l'organisation sociale collective ne peut pas être contournée. Si elle continue à l'être, la catastrophe qui est en cours ne pourra que progresser.

Brecht a dit : « *Le fascisme n'est pas le fruit du XX^e siècle, il est le fruit de tous les siècles* ». Simplement il se transforme, il ne prend pas les mêmes formes. Je m'intéresse à ce que le théâtre a à voir avec ça. Mais le théâtre comme art de l'acteur, pas le théâtre comme discours politique. Si on rend compte des choses trop frontalement, comme on le voit beaucoup aujourd'hui où on met des discours sur scène, ça ne fait pas théâtre. Ça épuise même le théâtre.

Quel est votre lien avec Dostoïevski ?

Si je me suis intéressé à Dostoïevski pendant cinq ans, c'est précisément parce que dans sa vie la question du communisme, qui ne prend pas ce nom à ce moment-là, l'interroge et l'inquiète beaucoup. Dans la mise en scène de Dostoïevski, la question du communisme n'est pas traitée frontalement, mais elle circule comme éthique, c'est ce qui est passionnant.

Sur la scène des Frères Karamazov, une phrase s'inscrit dans un décor blanc « Si Dieu est mort tout est permis »...

Cet aphorisme n'a pas fini de déplier ses interprétations, dans le champ religieux comme dans le champ social et historique. Il est interdit de toucher à un être de la création, c'est un des commandements. Donc on organise par l'empêchement, par l'interdit, que ne se reproduise la possibilité du crime. Dieu fait figure à cet endroit-là aussi de sauvegarde pour Ivan l'athée. Pour Dostoïevski, le socialisme c'est un athéisme. Le roman *Les démons* devait s'appeler *L'athéisme*. Pour lui l'athéisme, ou le doute radical, c'est le début de l'impossibilité de la vie en commun des hommes et non pas sa solution. Pour lui, il faut une sauvegarde, qu'on appelle Dieu.

Cela interroge beaucoup notre contemporanéité...

Oui, évidemment. La phrase attribuée à Malraux dans les années 50 : « *Le XX^e siècle sera religieux ou ne sera pas* » nous interroge. Les tentatives historiques et politiques des régimes du XIX^e siècle issues de la pensée athée s'étant effondrées et ayant produit des horreurs, on se retrouve après et quelque chose renaît de cet épuisement. Entre le libéralisme et le communisme, entre la science et la religion, ce qui était une opposition frontale (soit la science soit la religion) se retrouve au XXI^e une opposition qui cherche à se dialectiser.

Vous avez fondé en 2021 les Conseils Arlequin, école du Parti. De quoi s'agit-il ?

J'ai commencé à travailler l'œuvre de Peter Weiss intitulée *L'esthétique*



Metteur en scène de Brecht et Heiner Müller, Sylvain Creuzevault crée sa seconde compagnie Le Singe en 2012. Ces dernières années, il met notamment en scène Banquet Capital et les Frères Karamazov de Dostoïevski.

de la résistance qui raconte l'histoire de la résistance allemande au nazisme. Dans les théâtres partenaires (Colmar, Aubervilliers, Bobigny, dans le Limousin, à Toulouse...) nous avons créé des « *Conseils Arlequin* » dont font partie les acteurs. Avec eux, on fait des formes courtes à destination de spectateurs qui ne viennent pas au théâtre. L'idée est de faire une forme d'une heure, une heure de classe, de pause, de déjeuner. Les Conseils Arlequin travaillent sur tout le territoire. Toutes ces formes vont être réunies dans notre festival fin juillet 2022, à Eymoutiers, dans notre lieu aux anciens abattoirs, puis dans d'autres festivals dans les saisons prochaines.

C'est comme un mécanisme d'horlogerie, avec des petits rouages qui tournent très vite et des rouages plus gros. Chaque rouage entraîne le mécanisme vers l'image complétée. Il y aura la pièce de la compagnie, prête pour l'été 2023, une pièce qui sera le spectacle de sortie du groupe 47 (l'école du TNS dirigée par Stanislas Nordey), les petites pièces du Conseil Arlequin, et tout ça forme l'école du Parti qui est une sorte de théâtre volant qui interroge l'art de l'acteur via une généalogie de tout ce dont on vient de parler. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud



ON PEUT DONNER DU BONHEUR, ON PEUT AUSSI LE TRANSMETTRE

© Bruno Manno

LEGS, DONATIONS, ASSURANCES-VIE

Léguer au Secours populaire français, c'est multiplier votre bonheur à l'infini pour faire vivre une solidarité de proximité contre la pauvreté et l'exclusion des enfants et des personnes les plus démunies.

Demande de documentation gratuite et confidentielle

À renvoyer au Secours populaire français - 9/11, rue Froissart - 75140 Paris Cedex 03



OUI, je souhaite recevoir la brochure sur les legs, donations et assurances-vie par: courrier email

<input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	Nom*	Prénom
Adresse :		
Code postal	_____	Ville
Téléphone	_____	E-mail



Votre contact:
Carole Pezron
01 44 78 79 26

Le Secours populaire français est une association reconnue d'utilité publique. Exonérée de tous droits de succession, elle vous garantit le respect scrupuleux de vos volontés et la rigueur de la gestion dans l'utilisation des fonds.



* Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Secours populaire français, 9 rue Froissart - 75140 Paris CEDEX 03. Le responsable de traitement est M. Thierry Robert, Directeur général. Ces données sont destinées à la Direction de la communication et de la collecte, à la Direction financière et aux tiers mandatés par le Secours populaire français, à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes, faire appel à votre générosité, vous adresser votre reçu fiscal ainsi que des informations sur les missions du SPF et vous remettre la carte de donateur. Le Secours populaire français ne transfère pas les données en dehors de l'Union Européenne. Les données ne sont ni louées, ni échangées, ni vendues à des tiers. Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez accéder à vos données personnelles, demander leur rectification, limitation ou effacement et vous opposer à leur utilisation, en contactant le «service relation donateur» au 9/11 rue Froissart - 75140 Paris cedex 03 - 01 44 78 22 37 - relation.donateurs@secourspopulaire.fr. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées.

21LEGA13

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 75420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPC - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 100 000 000 € - Siège social : 50, avenue Pierre Menès 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Design 2007 - Merci à Carmen, Élise et Matthieu, professeurs des écoles, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

livres

« **COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles



PARIS 2024



PARIS 2024

PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE